

AFFAIRES JURIDIQUES

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 17 novembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 10 novembre 2022

Sous la présidence de Me Didier MOULY, Maire

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Xavier BELART, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'au point 7), M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, M. Jean-François DARAUD (jusqu'au point 8), Mme Christine DAUZATS, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'au point 7), Me Didier MOULY, M. Jacques PAIRO, Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Alain VICO

Absents ayant donné procuration :

Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES (à M. Bertrand MALQUIER), Mme Cyrielle BOUISSET (à M. Patrick BARDY à partir du point 8), M. Jean-Paul CESAR (à M. Yves PENET), M. Jean-Pierre COURREGES (à M. Guy CLERGUE), M. Ali GUENFICI (à Mme Sylvie COUSIN), M. Serge KALPAKDJIAN (à Mme Sophie PONS-PELOFY), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à Mme Christine DAUZATS à partir du point 8), Mme Marie-Christine PINET (à M. Jacques PAIRO), Mme Viviane THIVENT (à M. Yann RUDENT), Mme Florence VITASSE (à M. Alain VICO)

Absents :

M. Jean-François DARAUD (à partir du point 9), Mme Stéphanie KAISER, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Gaëlle PAVAN, Mme Milanka PETROVIC

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

<i>La séance est ouverte à 18h35</i>	4
1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022	4
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	4
3 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX.....	6
4 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU COORDINATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU CCAS.....	7
5 - RESSOURCES HUMAINES - ÉTAT DE PRÉSENTATION ANNUEL DES RÉMUNÉRATIONS DE TOUTE NATURES PERÇUES PAR LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL.....	8
6 - RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	8
7 - DEVELOPPEMENT DURABLE - BILAN ANNUEL 2022.....	12
8 – FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023	21
9 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) "RÉSIDENCE EPICURE"	29
10 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR LA RÉHABILITATION DE 62 LOGEMENTS CITÉ SAINT VINCENT	30
11 – REGIES - ANNULATION DES MARCHÉS DE PLEIN VENT DES DIMANCHES 25 DÉCEMBRE 2022 ET 1ER JANVIER 2023	30
12 – COEUR DE VILLE - COMMERCE - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023 .	31
13 – ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'AUDE.....	31
14 – FONCIER - RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - LIEUDIT BADENS - SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CENTRE D'AFFAIRES LA MAYRALE.....	32
16 – FONCIER - ACQUISITION INDIVISION SIMON – PISTE CYCLABLE.....	32
17 – FONCIER - ACQUISITIONS D'EMPRISES - COMBES / ZOUROUDIS - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE	32
18 – FONCIER - CESSIION IMMEUBLE SIS 36 AVENUE DE TOULOUSE - M. CAPDEVILLE	33
19 – FONCIER - DÉNOMINATION DES VOIES - GIRATOIRES ET OBSERVATOIRE.....	33
20 – ESPACE PUBLIC - MODALITÉS DE RÉPARTITION DES RECETTES LIÉES AU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) POUR 2023	34
21 – PAYSAGES ET NATURE – ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS - FORÊT COMMUNALE DU PICOU	35

22 – MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE "LES ROBIN(E)S" - AMÉLIORATION DE LA PARTIE DU CIMENTIÈRE DÉDIÉE AUX INDIGENTS	35
--	----

La séance est ouverte à 18h35

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, le Conseil municipal de ce 17 novembre est ouvert. Je vais procéder à l'appel.

M. le Maire procède à l'appel nominal

Monsieur le Maire : Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut se tenir. En application du Code général des collectivités, je vous propose d'avoir comme auxiliaires au secrétariat : M. JUGE, M. HERAIL, M. DE PECO, Mme NICOLAS, Mme RAGON, Mme ARINO, M. BARRIERE, Mme RIVES, la sténotypiste, et l'équipe technique qui assure le suivi de ce Conseil municipal. Je vous propose comme secrétaire de séance Mme Sylvie ALAUX, s'il n'y a pas d'oppositions et si elle l'accepte.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ou des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Yann RUDENT : Bonjour à tous. Une question concernant la 2022-181 sur la piscine. Une fois que les travaux de la piscine du Palais du Travail seront réalisés, nous voudrions savoir si elle sera ouverte au grand public.

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas le sens de votre question.

Monsieur Yann RUDENT : Il est indiqué qu'il y aura des travaux sur la piscine du Palais du Travail. C'est pour savoir si ensuite elle sera ouverte au grand public.

Monsieur le Maire : Les travaux ne sont pas un problème d'ouverture au grand public. C'est pour faire des économies d'énergie en ayant un bassin qui ne fuit pas et un air ambiant correspondant aux normes actuelles. La piscine sera fermée pendant un an et les occupants actuels de la piscine auront le même temps d'occupation. Il n'y a pas de changements d'occupation.

Monsieur Yann RUDENT : Vous avez répondu à ma question.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J'en avais deux dont une notamment sur cette décision n° 2022-181 sur la piscine du Palais du Travail. Effectivement, il y a une rénovation pour un montant de 5 170 000 € dans le cadre de la transition énergétique. Vous sollicitez des subventions pour un montant total de 4 136 000 € ce qui fait que la Ville aurait quand même à financer 1 034 000 € pour procéder à cette rénovation. Je voulais juste que vous puissiez nous dire à quoi correspond exactement cette rénovation puisque le chiffrage est très précis et correspond à un projet bien défini que nous aimerions, en qualité de conseillers municipaux, connaître et partager avec la population narbonnaise.

Ma deuxième question concerne l'arrêté temporaire n° 2022-402 qui ne figure pas dans les délibérations, mais qui a été pris le 3 octobre 2022. C'est une décision prise depuis le dernier Conseil municipal pour garantir la sécurité publique suite à la fragilisation des deux poteaux de la marquise des Dames de France. Cet arrêté temporaire a été pris – et vous avez eu raison, Monsieur le Maire, de le prendre – pour sécuriser l'accès des piétons aux commerces attenants à l'immeuble dit des Dames de France et notamment à Monoprix et au magasin de vêtements Labau. Il apparaîtrait en effet que suite à une livraison qui se serait mal passée, un camion aurait percuté deux poteaux de la magnifique verrière de style Art nouveau de ce bâtiment remarquable. Le rapport établi à votre demande par le bureau de contrôle SOCOTEC, du 12 septembre 2022, atteste non seulement de la vétusté générale de la structure – il est vrai que cela fait très longtemps que la verrière n'était plus entretenue – mais préconise aussi des mesures urgentes de sécurisation pour prévenir cet accident. Dans le cadre de cet arrêté qui est très bien rédigé vous avez mis en demeure les deux propriétaires de l'immeuble d'exécuter ou de faire exécuter dans les règles de l'art les mesures préconisées dans le rapport du bureau SOCOTEC dans un délai de 15 jours. À savoir : renforcer les poteaux 1 et 2 et déposer l'ensemble des éléments vitrés de façon à alléger la structure. Il est, bien entendu, mentionné dans cet arrêté que faute d'effectuer les mesures prescrites dans le délai prévu, il y sera procédé d'office par la commune de Narbonne au frais des ayants droit et des propriétaires. À ce jour, il semble que ces travaux n'aient pas été effectués alors que nous sommes le 17 novembre 2022, j'ai vu que de gros pots de fleurs ont été mis peut-être pour empêcher l'accès. Nous avons ouï-dire que les deux propriétaires de ce remarquable bâtiment, construit dans un style néo-baroque en 1905, envisageraient de démonter cette magnifique verrière non pas pour la rénover, mais tout simplement pour la faire disparaître. Comme vous le savez, ce bâtiment est situé dans le secteur remarquable de la ville de Narbonne, il est donc protégé. Je vous remercie de nous éclairer sur le devenir aussi de cette verrière ou marquise, comme vous la dénommez dans l'arrêté temporaire.

Monsieur le Maire : La première question est en lien avec la délibération. S'agissant de la deuxième, comme elle n'a pas du tout de lien, je la considère comme une question orale, on l'abordera en fin de Conseil municipal.

Sur la piscine, vous avez tous voté le PPI, sauf ceux qui ont voté contre et ceux qui se sont abstenus. Dans le PPI, la piscine est prévue. Nous sommes respectueux en tant que « bon gestionnaire » et « bon père de famille » des deniers publics et nous demandons des subventions. À défaut, la Ville assurera le reste à payer, bien entendu, quel que soit le reste à payer. C'est prévu dans le PPI. Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Ce n'est pas ma question, Monsieur le Maire. Je ne mets pas en cause le fait qu'il faut faire ces travaux. Vous avez tout à fait raison de les faire. Il s'agit juste de savoir exactement en quoi ils consistent, si on avait une liste précise des travaux, car vous avez indiqués tout à l'heure juste les fuites du bassin. Après, la rénovation concerne-t-elle également le béton qui entoure la piscine ? Je crois qu'il y a un filet de protection. Je suppose qu'elle concerne également cela, la rénovation est à la fois thermique, mais aussi peut-être de structure au niveau notamment du plafond qui pose un problème de sécurité.

Monsieur le Maire : Je pense que j'ai répondu à M. RUDENT, si vous aviez écouté la réponse... Ce sont le bassin, la chaufferie, l'énergie et l'air qui vont être pris en considération.

Cela perturbe quand vous êtes en train de répondre à une question en Conseil municipal, on se doit le respect et cela me perturbe par rapport à une réponse. *(S'adressant au photographe)*

On ne va pas toucher au bâtiment, cela ne concerne que la piscine, pas l'extérieur ni le reste, c'est un autre projet et un autre problème. Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

3 - COMMANDE PUBLIQUE - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Ils sont passés à la commission, vous les avez en annexe de votre projet de délibération. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on prend acte de la présentation de ces rapports en Conseil municipal.

Le conseil prend acte

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir, Monsieur MOULY, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Encore une fois, je vais intervenir sur la question de la salle multimodale. Comme je vous le rappelle, vous vous êtes empressé la veille des élections municipales de 2020 d'en activer la construction, malgré le procès en cours, pour une inauguration en décembre 2019. À l'époque, de nombreux bruits ont couru sur le non-respect des procédures de séchage. Il fallait faire vite, je ne savais pas. Je vous ai vu sur le chantier avec votre casque m'annoncer fièrement, me montrant les grosses poutres, combien votre salle était solide. On a vu les problèmes de désenfumage, d'accueil pour les congrès, les fauteuils inconfortables, le wifi et j'en passe. C'était il y a seulement 3 ans. «*Pas plus que 17 M€*» vous disiez à l'époque. Tout le monde connaît la suite : presque 30 M€, une crise sanitaire, à présent une crise énergétique qui a obscurci l'avenir de votre projet d'un autre temps pour notre ville et dont les Narbonnais paient chaque année une facture de quasi 700 000 €. Alors quand je lis dans la brochure du bilan annuel de la DSP S-Pass que de nombreuses fuites et fissures ont été repérées ce qui vous a forcé à déclencher une procédure de dommages-ouvrage – un comble pour un bâtiment public d'à peine 3 ans – j'aimerais, Monsieur le Maire, avoir des précisions concernant l'ampleur de ces fissures. Merci.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas technicien. Il sera demandé au service des bâtiments de vous répondre, Madame.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Comme vous n'avez pas répondu tout à l'heure à ma question, j'ai été pris de court, j'avais préparé aussi une question sur l'ARENA et notamment cette question. Je me souviens que lors de la construction de cette salle et surtout du recours, vous vous étiez empressé de faire les trois-huit pour que cette salle soit vite construite. J'avais, à l'époque, indiqué qu'il y avait un risque effectivement que le béton ne soit pas sec assez rapidement et donc il y a des fissures. Apparemment, c'est le cas. J'espère que ce n'est pas trop grave. On aimerait en tout cas, les

Narbonnais, connaître l'ampleur de ces fissures puisque cet élément avait échappé à tout le monde et il figure dans le rapport dans une petite ligne seulement, de manière très léonine.

Par contre, ce qui est intéressant dans le rapport sur l'ARENA, c'est qu'on s'aperçoit que les charges d'exploitation en 2021 sont de 884 000 € pour un chiffre d'affaires de 326 692 €. La contribution de la collectivité versée au délégataire, je vous le rappelle, pour un certain nombre de manifestations gratuites est de 665 700 €. Il apparaît en premier lieu que sans la contribution de la Ville de Narbonne, le résultat de ce délégataire serait très déficitaire. La Ville a été contrainte de maintenir le versement de cette contribution alors qu'elle n'a bénéficié d'aucune manifestation sur les 8 prévues par le contrat, tenant la situation liée au COVID, etc. En deuxième lieu, il apparaît aussi que le taux d'occupation de cette salle est très faible. Il est de 16,71 % sur 365 jours et un nombre moyen de spectateurs de 1 700 pour une salle qui peut en recevoir 4 817. Par exemple, pour le volet 2021, la fréquentation moyenne, en additionnant les places payantes (8 000) et offertes (2 000), représente 1 383 spectateurs. Cela démontre aussi que la dimension de cette salle n'est pas, pour le moment, adaptée à notre population et qu'elle est surdimensionnée. Voilà ce que je pouvais dire par rapport à la présentation de ce rapport.

Monsieur le Maire : Ce sont les rapports de 2021, je le rappelle, pour chacune des DSP donc la baisse de fréquentation est la même que celle propre aux parcs de stationnement. Les membres de la commission – M. CAZAL pourra vous donner le détail de ce qui nous a été présenté – savent que c'est identique pour les 2 campings et pareil pour les lots de la plage naturelle de Narbonne-Plage. Ce n'est pas propre à une salle, mais à l'ensemble des structures qui accueillent du public. Les chiffres d'affaires, en 2021, étaient en baisse. Pour les plages, heureusement qu'ils ont ouvert au mois de juin, mais il y a eu moins de fréquentation qu'en 2022. On aura le rapport 2022 au cours de l'année prochaine. Pour les lieux de fréquentation, l'ARENA a subi une fermeture jusqu'en octobre 2021 – c'est écrit dans le rapport – liée aux décisions gouvernementales et non pas propres au délégataire. La fréquentation et le chiffre d'affaires sur 2021 correspondent aux jours d'ouverture. D'ailleurs, je crois que vous étiez présent, Monsieur, ainsi que votre voisin de palier qui va aussi à chaque ouverture. Vous le constatez comme tout le monde, il n'y a pas besoin de faire aujourd'hui un tel discours, si ce n'est vouloir continuer la polémique stérile à laquelle vous êtes habitué. On revient sur la délibération n° 3. On prend acte de la présentation des rapports de chacune des DSP.

Le conseil prend acte

4 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU COORDINATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU CCAS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville qui exerce les fonctions de coordinateur du programme de réussite éducative qui consiste en une prise en charge individualisée des enfants en fragilité dans le milieu scolaire à partir de 2 ans et jusqu'à 16 ans. Ce renouvellement est pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre. Ce programme est destiné aux Narbonnais domiciliés sur les trois quartiers prioritaires de la Ville.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

5 - RESSOURCES HUMAINES - ÉTAT DE PRÉSENTATION ANNUEL DES RÉMUNÉRATIONS DE TOUTE NATURE PERÇUES PAR LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de la rémunération des indemnités perçues par les élus. Tout d'abord, je tiens à m'excuser et vous dire qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les pièces qui vous ont été communiquées. Vous trouverez l'état des indemnités des élus dans le porte-documents.

Suite à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il s'agit de vous donner, chaque année, l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein et de tous syndicats. Cet état doit être communiqué avant l'examen du Budget de la commune. Je vous propose de prendre acte de la présentation de l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus de la commune de Narbonne qui siègent au Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on prend acte de ce rapport.

Le conseil prend acte

6 - RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Sylvie ALAUX

Projection d'un PowerPoint

Madame Sylvie ALAUX : Ce rapport concerne la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. En ce qui concerne les effectifs, tous statuts confondus, les effectifs féminins représentent 61,50 % des effectifs de la Ville de Narbonne. Ce taux est similaire au taux national de la fonction publique qui est de 62,70 %. L'effectif permanent de la Ville est de 879 agents, dont 510 postes occupés par des femmes, soit 58,02 %. Ce pourcentage est tout à fait stable par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne la pyramide des âges, l'âge moyen des fonctionnaires de la Ville de Narbonne est de 46 ans. Dans la fonction publique territoriale, il est de 45,5 ans. L'effectif des femmes de la tranche d'âge de 30 à 49 ans est celui qui représente la part la plus importante dans l'effectif total. L'âge moyen de départ à la retraite est de 63 ans pour les femmes et de 60 ans pour les hommes. En 2021, nous avons eu 13 départs à la retraite pour les femmes et 10 chez les hommes.

En ce qui concerne la répartition par filière, les chiffres en matière de féminisation restent stables par rapport aux années précédentes. Les filières les plus féminisées au sein de la Ville de Narbonne concernent les filières administratives, culturelles, sociales et médicosociales. Inversement, les filières sportives et de police sont des filières majoritairement masculines. Ces chiffres sont similaires à ceux constatés au niveau national.

Sur la répartition par catégorie, on ne constate pas de changement majeur dans la répartition hommes- femmes. Les taux des catégories A et C sont conformes à la répartition femmes-hommes moyenne des effectifs dans la collectivité et à celle constatée dans chaque catégorie au niveau national. Il est à noter que dans la catégorie B, le taux de féminisation dans la collectivité est moindre que celui constaté au niveau national qui est de 57 %. La catégorie B est représentée majoritairement par les techniciens de la filière technique. Dans l'ensemble, nous avons une répartition conforme à la répartition nationale.

En ce qui concerne le temps de travail, près de 6 % des effectifs de la Ville bénéficient d'un temps partiel. Dans la collectivité, 9 % des femmes travaillent à temps partiel. Il est à remarquer que ce taux est nettement inférieur au taux national dans la fonction publique territoriale qui est de 29 %. 2 % des hommes travaillent à temps partiel dans la collectivité. Pour une grande majorité, le motif des demandes de travail à temps partiel est lié à la garde des enfants. L'analyse de ces données corrobore la tendance nationale liée aux possibilités d'adaptation du temps de travail à la vie familiale.

En ce qui concerne les rémunérations, dans la collectivité, en 2021, le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur, en moyenne, de 14 % à celui des hommes. Dans la fonction publique, ce différentiel est en moyenne de 12,63 % en 2019. Malgré les règles de déroulement de carrière des grilles indiciaires qui garantissent le principe d'équité salariale, plusieurs facteurs ont une incidence directe sur le différentiel constaté. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, les femmes ont souvent recours au temps partiel durant leur vie professionnelle et/ou à des interruptions de carrière liées à la maternité. Ce temps partiel est souvent une démarche volontaire après des naissances et qui vient impacter la rémunération. Toutefois, la loi de transformation de la fonction publique permettra d'amoindrir ce différentiel puisque dorénavant le maintien du régime indemnitaire est assuré pendant le congé maternité. Par ailleurs, certaines filières où les femmes sont le moins représentées bénéficient de grilles de rémunération plus avantageuses compte tenu de la technicité.

En ce qui concerne le parcours professionnel et le déroulement de carrière, 58 % des femmes ont bénéficié d'avancement de grade et 62 % de promotion interne. La répartition femmes-hommes en matière d'avancement et de promotion interne est assez proche de la proportion femmes-hommes dans les effectifs titulaires. Les données relatives aux parcours professionnels se révèlent donc très équilibrées au sein de la collectivité.

En ce qui concerne la formation, le contexte sanitaire de 2020 avait conduit à des reports ou annulations de sessions de formation. En 2021, les formations ont pu se dérouler de façon quasi normale, soit en présentiel, soit en visio. De ce fait, 844 agents ont bénéficié d'au moins un jour de formation. Nous observons également une proportion équivalente de femmes ou d'hommes ayant suivi une formation.

En conclusion, je dirais que l'égalité hommes-femmes est un enjeu majeur au cœur de la politique DRH de la Ville de Narbonne qui poursuit sa volonté de maintenir l'égalité professionnelle femmes-hommes. Comme annoncé en 2021 lors de la mise en place du Plan d'action pluriannuel, la première réunion du groupe de travail, composé d'agents volontaires, s'est réunie le 10 novembre. Ce groupe sera force de propositions pour faire évoluer le Plan d'action pluriannuel en matière d'égalité professionnelle et son travail portera sur trois grandes thématiques : l'évaluation ; la prévention et le traitement des écarts de rémunération ; l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale et personnelle et bien sûr la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Monsieur le Maire, Madame ALAUX, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir la possibilité ce soir de débattre sur l'égalité femmes-hommes. Cela peut paraître anodin, mais les collectivités concernées par la mise en œuvre d'un rapport annuel – et vous l'avez d'ailleurs rappelé dans le préambule – sont celles de plus de 20 000 habitants, ce qui fait de la Ville de Narbonne la seule commune du Grand Narbonne à produire un rapport sur cet enjeu. Pour toutes celles qui le présentent sur le territoire national, le temps dédié à la présentation et au débat est encore restreint. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes l'estimait, il y a peu, à une moyenne de 18 minutes. On sera d'accord pour affirmer que la durée ne définit pas forcément la

qualité, mais qu'il est fondamental de prendre ce temps de réflexion sur l'importance d'agir et de dresser un bilan des politiques publiques menées sur ce sujet. Dans mes propos liminaires, avant de poursuivre, je souhaiterais évoquer toutes ces femmes merveilleuses et courageuses qui luttent pour faire reculer les inégalités dont elles sont, encore bien trop souvent, victimes. Je pense tout d'abord à ces femmes en Iran qui manifestent et revendiquent le droit de disposer de leur corps et de leur apparence. Nous ne pouvons que saluer leur courage et soutenir leur combat contre l'oppression qu'elles subissent et paient de leur vie dans cette lutte universelle pour la liberté. Je pense également aux femmes qui sont au cœur des services de santé qui militent dans les hôpitaux et les cliniques, les services d'urgence, les EHPAD et les maisons de retraite pour améliorer leur salaire et leurs conditions de travail. Ces femmes sans qui le système de santé s'effondrerait et qui sont pourtant aujourd'hui maltraitées. Je pense aussi à ces femmes qui luttent avec le peu de moyens mis à leur disposition contre ce fléau qu'est le harcèlement moral et sexuel sur leur lieu de travail et la Ville de Narbonne n'est, malheureusement, pas épargnée par cette réalité. Je pense enfin à toutes celles qui luttent au quotidien pour une vie décente, pour être respectées dans et en dehors de l'entreprise, dans la rue, dans la pratique de leurs loisirs, devant l'école de leurs enfants. Là aussi, la Ville ne peut pas les oublier en particulier pour les ménages, qu'ils soient monoparentaux, composés de femmes seules, et qui sont nombreux sur notre commune. J'y reviendrai plus tard dans mon intervention. Toutes ces femmes se battent aujourd'hui d'une manière exemplaire.

En ce qui concerne le rapport 2021 et, pour commencer, sur l'état des lieux des effectifs, ils ont été augmentés par rapport à 2020 avec une diminution de la part des femmes, passant de 62 % à 61 %. Cette légère diminution de la part des femmes n'est pas inquiétante, par contre ce qui est inquiétant est l'accroissement de l'inégalité entre les salariés hommes et femmes lorsqu'ils font valoir leur droit à la retraite. En effet, en comparaison à 2020, l'âge moyen de départ à la retraite passe de 62 à 63 ans pour les femmes et de 63 à 60 ans pour les hommes. Ces 3 ans d'écart supplémentaires entraînent un creusement de l'inégalité pour l'âge de départ à la retraite des femmes. En réalité, dans la mesure où elles bénéficient le plus souvent d'un emploi à temps partiel et d'un emploi bien moins rémunéré que les hommes, elles se retrouvent contraintes de travailler plus longtemps que les hommes pour espérer percevoir une retraite décente. Elles subissent donc une double peine. L'inégalité est en effet toujours dégradée sur la partie rémunération avec un différentiel – et vous l'avez dit – de +14 %, constaté en 2021 et difficile à comparer avec l'année 2020. Année qui marquait déjà un différentiel de 9 % d'écart de salaire net dans la catégorie C, de 10 % dans la catégorie B et plus de 18 % dans la catégorie A. Au passage, aucun élément sur la répartition du RIFSEEP. Une année 2021 donc où l'écart de salaire entre femmes et hommes est encore là et où rien n'évolue vraiment depuis 2019. La part des temps partiels reste importante, passant de 82 % à 88 % entre 2020 et 2021 pour les femmes. Si le motif pour prétendre au temps partiel, quand il est choisi et non subi, est la garde d'enfants, la Ville ne peut-elle pas renforcer les dispositifs d'aide permettant une équité de choix pour les agents femmes et hommes seuls qui assument leur parentalité ? Au final, malgré la transposition de la directive européenne dans la loi du 13 juillet 1983 qui réaffirme le principe d'égalité dans tous les champs professionnels, il n'y a toujours pas d'équilibre quatre décennies plus tard. Il existe toujours des écarts de rémunération, l'accès au poste d'encadrement est toujours majoritairement masculin, l'articulation vie professionnelle/vie privée est toujours un frein pour les femmes. Et nous nous retrouvons déjà à mi-mandat en ce qui concerne le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Après ceux de 2019, 2020 et 2021 que nous avons présentés à la population narbonnaise, il ne reste plus que 3 années pour espérer voir apparaître enfin une véritable amélioration de la situation des employées municipales par rapport à leurs collègues hommes. Il serait donc intéressant que vous nous présentiez votre feuille de route pour les 3 années à venir sur les actions que vous allez mettre en place pour faire en sorte que les inégalités entre les hommes et les femmes s'amenuisent de manière substantielle.

D'ailleurs, et pour finir sur le contenu du rapport, celui de 2020 mettait en exergue la volonté de mettre en place plein d'actions pour 2021. Depuis le début de l'année 2021, quelles actions avez-

vous mises en place concrètement et quelle est leur efficacité? Aurons-nous le plaisir de lire un bilan objectif de votre plan d'action dans le prochain rapport?

Pour conclure sur ce que doit être un rapport, et notamment sur l'article 61 auquel vous faites référence dans le préambule, ce dernier prévoit qu'il doit comporter obligatoirement deux volets. Le premier volet concerne les ressources humaines de la collectivité et la situation en matière d'égalité professionnelle, qu'on a pu voir. Le deuxième volet concerne les politiques publiques que la collectivité mène sur son territoire pour y parvenir. Or, nous ne pouvons que constater que le volet «politiques publiques» est totalement absent de votre rapport. Dans ce volet dont les champs et les compétences peuvent être diverses et variés, on pourrait par exemple y retrouver les données de l'action publique en termes d'actions spécifiques en direction des ménages en situation monoparentale dont je parlais en début de mon intervention. Ces familles monoparentales ont d'ailleurs évolué entre 2008 et 2019 de plus de 30 % sur notre commune. Il en est de même concernant le nombre de femmes isolées qui a augmenté de plus 32 % sur la ville. On pourrait aussi retrouver dans le volet le champ de la prévention/sécurité en termes de lutte contre les violences faites aux femmes voire même la question de l'égalité femmes-hommes dans l'occupation, l'usage et la sécurisation de l'espace public. On ne peut pas rester sans réflexion et sans actions concrètes inscrites dans le rapport au regard notamment de la violence faite aux femmes. Je rappelle à ce titre que dans la nuit du 25 au 26 juin dernier, le soixantième féminicide a été commis à Narbonne. J'espère que la Ville, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, du 25 novembre prochain, rendra hommage à cette jeune femme de 26 ans et à toutes celles qui sont victimes de violence. Ce sujet ne peut être exclu du rapport et du débat que nous devons avoir ici. Vous auriez pu par exemple intégrer dans ce rapport les indicateurs que l'association narbonnaise d'aide aux victimes a pu pointer entre 2020 et 2021. Ainsi, en 2020, l'association a accueilli pas moins de 429 femmes dont 269 étaient concernées par ce contexte de violence que ce soit des agressions à caractère sexuel, des menaces, injures et harcèlement ou des violences intraconjugales. En 2021, les chiffres n'ont pas baissé : 495 femmes ont été reçues dont 265 victimes de violence. Ainsi 22 femmes par mois qui se trouvent sur notre territoire et qui ont trouvé la force de dénoncer leurs agresseurs ou du moins de se renseigner pour pouvoir le faire. Elles se sont rendues auprès de cette association narbonnaise d'aide aux victimes d'infractions. Il est bien évident que, dans la réalité, elles sont encore plus nombreuses que ne le révèle ce chiffre déjà fort inquiétant. Je formule donc le vœu qu'en 2023, vous nous présentiez enfin un rapport complet qui fait état de vos actions pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de notre collectivité et non pas de simples statistiques qui démontrent que rien ne change. Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Je trouve que vous sortez du cadre parce que le rapport que nous faisons concerne exclusivement la collectivité. Je ne peux pas parler des violences faites en dehors de la collectivité. Je suis sensible à ce sujet. Je vous invite même le 1^{er} décembre, si vous voulez, à venir au théâtre pour voir la projection d'un film sur les violences faites aux femmes qui sera suivi d'un débat. C'est un sujet auquel je suis attachée. Le groupe de travail que nous avons formé a été fait sur la base exclusivement du volontariat. Il s'est réuni, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le 10 novembre. Il est composé d'agents qui représentent l'ensemble des services de la collectivité et ils travaillent sur ce que vous venez de dire : comment prévenir et traiter les écarts de rémunération, comment prévenir et lutter contre les violences. Il faut savoir aussi que nous avons nommé un référent au Centre de gestion de l'Aude. Nous avons choisi volontairement un référent extérieur à la collectivité pour plus de neutralité et pour également aider les agents qui sont victimes de violence à pouvoir les contacter plus aisément plutôt que de contacter leurs collègues, ce qui pourrait les gêner et éviterait peut-être de dénoncer des violences. Je pense que nous sommes dans la bonne direction. Le plan d'action qui avait été voté l'année dernière, comme vous le savez, il l'a été pour 3 ans. Nous souhaitons vivement le faire évoluer et le groupe de travail fourmille de plein d'idées et nous aurons bien sûr des conséquences positives sur l'amélioration de l'égalité hommes-femmes.

Monsieur Yann RUDENT : Je voudrais parler de sémantique et d'un détail qui, comme souvent, n'en est pas un. Il s'agit du mot «*logiquement*», en gras, page 4 du rapport. D'ailleurs, cela a été corrigé sur le slide présenté, mais sur le rapport ce n'est pas le cas. Il est marqué : «*Les métiers qui sont logiquement générés*». Nous pensons que ce n'est pas un détail. Accepter cette logique, c'est accepter que la moitié de la population reste «*logiquement*» dans les rôles qu'on lui assigne. Il serait bon, à mon avis – comme vous l'avez fait d'ailleurs sur le slide – d'enlever cette phrase, en tout cas ce mot qui n'a rien de logique.

Madame Sylvie ALAUX : Jusqu'à présent c'était comme cela. Dans la police municipale, nous n'avions que des hommes, maintenant nous avons des femmes et il y a toute une évolution. Avant, dans les milieux médicaux il n'y avait que des hommes, maintenant il y a plus de femmes que d'hommes. C'est l'évolution de la société qui se fait naturellement.

Monsieur Yann RUDENT : Je parle juste du mot «*logiquement*».

Madame Sylvie ALAUX : Pour moi, c'est logique! Maintenant, cela ne me dérange pas de l'enlever.

Monsieur le Maire : Ce rapport est fait par Mme ALAUX, elle estime que c'est logique, on laisse le mot. On ajoutera simplement votre observation dans le compte rendu.

Monsieur Bruno BREHON : Merci des précisions autour du groupe de travail. Je pense qu'il est nécessaire qu'on puisse voir dans le rapport l'évolution qu'il peut y avoir et toute la bienveillance portée à cette question. Je vous réaffirme ma particulière attention sur ce domaine. Ceci étant, dans ma première question qui parle du contenu du rapport, on peut regarder tous les textes et on peut le faire ensemble, si vous le souhaitez, il doit comporter obligatoirement deux volets. Je sais que dans la question de l'égalité sur les politiques publiques, la stratégie des petits pas peut être une réponse, ceci étant, la loi précise bien qu'il y a deux volets. La question que je soulevais notamment autour de cet enjeu des agressions faites aux femmes sur notre collectivité était pleine de bienveillance pour qu'on puisse le voir apparaître et qu'on puisse débattre des politiques publiques à mener sur la Ville.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, on prend acte de ce rapport.

Le conseil prend acte

7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - BILAN ANNUEL 2022

Alain VICO

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Comme vous le savez, la loi du 12 juillet 2010 donne l'obligation aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter son rapport annuel, ici pour l'année 2022, sur le développement durable. Vous avez tous eu en dématérialisé ce rapport dont ce soir je vais vous présenter une synthèse à travers le PowerPoint qui est affiché.

On va commencer par l'axe 1 : promouvoir la sobriété énergétique. Nous allons revenir sur la centrale solaire de Saint-Jean Saint-Pierre puisqu'il faut en voir maintenant les grands bénéficiaires. Je vous rappelle que c'est de l'alimentation en eau chaude prévue pour une chaudière à biomasse et couplée maintenant avec des panneaux solaires qui n'alimentent pas en électricité, mais en eau chaude. À cela, nous avons raccordé 950 logements, quatre écoles, un collège, une clinique et d'autres bâtiments publics et d'autres qui viendront par la suite, au fur et à mesure du changement de la ville. On va retenir surtout l'économie de gaz et les 500 tonnes de CO₂ économisées par an. L'autre point

important qui de nos jours est d'actualité est la facture des ménages, c'est-à-dire 950 familles, qui voient leur facture d'eau chaude diminuer de 10 %. À savoir que pour un foyer, 55 % de sa facture d'électricité sont représentés par le chaud. Grâce à ce système, toutes ces familles ont vu leur facture baisser cette année de 10 % inversement aux autres, vous connaissez bien, vous payez vous aussi vos factures. Sur les bâtiments de la Ville, c'est pareil, en 2022 nous faisons du relampage, ce qui permet de remplacer toutes les vieilles ampoules par des ampoules à LED de façon à faire des économies. De nouvelles écoles ont été équipées cette année, des gymnases, le Palais des Sports et les terrains de Montplaisir. On peut quantifier l'économie à 100 000 € depuis 2016. On ne s'arrête pas là puisque nous avons aussi maintenant la GTC (Gestion Technique Centralisée). Le premier bâtiment à être équipé de cette centralisation est celui de la DG, service enfance. Ce dispositif a été initié à partir du mois de juillet et déjà, en 2 mois, cela a permis de faire 12 % d'économie d'énergie. D'ici la fin de l'année, trois nouveaux bâtiments seront raccordés. Sur l'éclairage public de la ville, nous en sommes à 20 % du parc qui a été ainsi renouvelé, pareil, avec un réseau centralisé qui permet de réduire la consommation de 70 % puisque la nuit, on arrive à descendre la densité de la lumière. Et nous allons continuer ce plan année par année, à notre rythme.

Axe 2 : maîtrise de l'urbanisme et diversifier l'offre de transports publics. Narbonne est une ville pionnière en matière de désimperméabilisation des sols. On s'est attaqué à plusieurs points. En espace public, on a le réaménagement de la place de Belfort ; parking relais avenue de Carnot ; avenue Jean Antagnac et rue de Bourgongne ; parking du théâtre actuellement en cours ; NarboVia et d'ici l'été 2023, la première école avec sa cour désimperméabilisée, l'école Jean Macé. Suivront derrière : l'école Pasteur et l'école Mathieu Peyronne. Nous allons normalement tenir un rythme de deux cours d'école désimperméabilisées par an. Je vous rappelle que c'est pour lutter contre les îlots de chaleur et il est impossible, bien sûr, de climatiser l'ensemble des écoles de Narbonne ce qui serait un non-sens à ce jour. La seule façon de lutter contre ces îlots de chaleur est déjà de désimperméabiliser les sols pour ne plus avoir un réflecteur de chaleur la nuit et ensuite de végétaliser les cours, en plantant des arbres notamment. Pour ce faire, pour bien montrer que Narbonne est en avance sur son temps, nous avons été invités dernièrement sur l'Agglomération de Toulouse, au Museum, où nous avons présenté nos dernières réalisations devant un parterre de communes de la Région très attentives à notre intervention.

« Apaiser la circulation : le maillage en pistes cyclables ». En 2021, nous avons réalisé : plateaux traversants Razimbaud ; cheminements doux rue du Bigaradier et avenue Jean ANTAGNAC, installation de box à vélo sécurisés. En 2022, nous en sommes à l'aménagement de l'entrée Est : avenue André Mècle et avenue Jean Antagnac, liaison Saint Salvayre-quai de Lorraine-Les Pléiades route de Cuxac et liaison Carnot-voie verte. La Ville de Narbonne et nous-mêmes, le groupe majoritaire, nous travaillons chaque jour en fonction des possibilités et ensuite nous essayons de faire en sorte que chaque Narbonnais, en fonction de son moyen de déplacement, trouve sa place dans cet espace social que nous appelons la route. Tous les nouveaux et anciens moyens de déplacement doivent pouvoir cohabiter, une route se partage. Afin de continuer à apaiser le centre-ville, je vous rappelle que tout le centre-ville a été mis ainsi que son boulevard circulaire à une limitation à 30 km/h. Nous poursuivons cette action et, dans ce sens, à partir du 15 décembre, des vélos électriques vont être mis à disposition en accès libre, ce qui permettra un autre moyen d'apaiser notre cœur de ville. Nous avons continué sur l'année 2022 à encourager les véhicules électriques avec un stationnement gratuit.

Axe 3 : préserver les ressources naturelles. Vous constaterez qu'en 5 mois plus de 500 arbres ont été plantés. Comme je vous le disais tout à l'heure, les arbres sont nos climatiseurs de demain donc nous continuerons le plus possible à renaturer notre ville grâce à la plantation d'arbres. Nous passons ensuite à l'eau puisque c'est une ressource qui se raréfie. Vous avez vu que, récemment, les pluies nous passent à côté de plus en plus souvent. Je ne sais pas pourquoi. Pour l'eau, nous avons mis en place un système similaire à celui des bâtiments, une gestion centralisée qui a permis à ce jour 32 %

d'économie d'eau. Nous avons également fait des efforts pour limiter les besoins en eau : on remplace des gazons par des massifs de vivaces méditerranéennes et arrosage minimum pendant l'été et, vous l'avez vu cet été, nous avons supprimé les jardinières trop gourmandes en eau. Nous avons notre fameux quartier à Narbonne-Plage où nous nous sommes attaqués au front de mer. Je voudrais faire remarquer la progressivité dans l'action puisque nous sommes bien dans la transformation énergétique donc on accompagne au fur et à mesure les Narbonnais à s'habituer à cette résilience qu'il va falloir avoir et cela ne se fait pas du jour au lendemain. On procède par étape et sur le front de mer – ce qui est délicat et courageux de notre part – en 2018, nous avons supprimé les douches ; en 2019, suppression totale des douches ; en 2021, suppression des rince-pieds. Nous avons maintenant mis une clause dans le cahier des charges des différentes concessions de façon à ce qu'elles ne soient pas reliées à l'eau de la Ville. À ce jour, pour cette année 2022, nous sommes à 70 % d'économie d'eau sur le front de mer.

Axe 4 : protéger la biodiversité. Ces missions concernent la lutte contre la pollution, les dépôts sauvages et les abandons de déchets en ville ; la lutte contre la cabanisation et veiller au respect des obligations environnementales notamment celles liées au respect du débroussaillage dans le cadre de la lutte contre la propagation des incendies qui ont posé souci cet été. Sur l'apport de connaissances que je vais vous apporter ce soir, il faut surtout savoir qu'au premier trimestre 2023, nous allons déployer des caméras mobiles pour prendre les auteurs en flagrant délit lorsqu'ils déposent des déchets. Vous savez qu'il s'agit d'un véritable fléau, nous n'arrivons pas à identifier les individus donc grâce à ces caméras mobiles, nous allons, je pense, être très efficaces. Cela va permettre à certains de réfléchir avant d'aller déposer des déchets dans la nature. « Protéger les zones humides », le joyau de Narbonne, Le Grand Castelou. Toute la biodiversité est retenue sur ce site. Je vous rassure, les travaux sont en cours, ils ne s'arrêteront pas et la livraison est prévue à l'été 2023. Cela permettra de développer notre tourisme et Bertrand MALQUIER ne peut que s'en réjouir en tant que Président du tourisme. On continue de favoriser le maintien des habitats puisque les oiseaux sont nos amis, ils nous aident en mangeant les moustiques et les pigeons et, normalement, ils font fuir les étourneaux. Pour cela, nous avons mis en places un nichoir à Faucon pèlerin, positionné au Palais des archevêques. Le but de ce nichoir est de faire venir à demeure le Faucon pèlerin, le plus grand prédateur des étourneaux. Il devrait arriver au mois de mars, on lui a préparé un cinq étoiles sur le Palais donc j'espère qu'il va s'y installer avec son épouse et qu'ils resteront le plus longtemps possible sur Narbonne ce qui nous permettra de mettre moins de fusées pour faire partir ces étourneaux. À savoir aussi que cette année ils sont là plus longtemps parce qu'il ne fait pas froid. Sur le port de Narbonne-Plage – nous sommes dans les airs, mais sous l'eau aussi – nous avons installé 36 nurseries à poissons qui apportent de très jolis résultats.

Axe 5 : environnement et santé. Nous travaillons depuis un moment avec le Grand Narbonne sur un plan alimentaire de territoire qui, de nos jours, a tout son sens. On travaille en très étroite collaboration avec M. Xavier BELART, présent ce soir, et avec le Dr COURREGES qui n'est pas là ce soir. Je tiens à souligner ce travail très difficile pour identifier tous nos agriculteurs, les terres dont on a besoin et définir les axes prioritaires. Si je peux soulever un axe prioritaire – puisque nous avons eu une réunion récemment sur ce sujet – sur le Narbonnais, il nous manque des unités de reconversion des aliments. On va essayer de travailler pour avancer vite sur ce projet et proposer à un agriculteur de pouvoir ramasser ses légumes et ses fruits et si jamais cela ne suffit pas, il pourra reconditionner ces produits sur place et les vendre d'une autre manière.

« Encourager la santé environnementale au bénéfice des plus jeunes ». C'est un plan très important qui tenait aussi à cœur à M. COURREGES et nous y sommes arrivés : la lutte contre les perturbateurs endocriniens durant les 1000 premiers jours de l'enfant. C'est fait ! Puisque nous avons supprimé la totalité des barquettes plastiques dans les cantines. Et cette année, nous avons eu la joie d'obtenir le premier niveau du label ÉCOCERT en cuisine des crèches grâce aux 24 % de bio dans les repas et son engagement environnemental. Nous n'oublions pas non plus la qualité de l'air dans nos

établissements : 35 capteurs de CO₂ ont été mis en place de façon à surveiller la qualité de l'air. Le plan «1 maternelle – 1 cantine» a été enfin réalisé. Je félicite l'ensemble des élus majoritaires pour ce travail colossal qui a été réalisé et qui permet aujourd'hui d'assurer 700 repas, servis sur les 14 centres de restaurations maternelles. Ce qui représente 1 008 trajets de bus économisés par an depuis 2014. On a abordé tout à l'heure la santé de l'enfant à travers son alimentation et là, on s'occupe de son rythme biologique que l'on respecte, car, grâce à un gain de temps, il mange calmement et bénéficie d'un meilleur retour au calme quand il retourne en cours à 14h. On ne s'arrête pas non plus qu'aux maternelles, on regarde maintenant aussi du côté du primaire. Il faut savoir qu'on a mis en place des pedibus, ce sont les agents ALAE qui accompagnent les primaires sur des centres de restauration. 250 enfants participent à ce pedibus : 4 écoles élémentaires sur deux centres de restauration. De ce côté aussi, cela permet des économies de CO₂ puisque nous avons supprimé les bus et une économie de 10 000 € par mois. Les personnes à mobilité réduite ne sont pas oubliées. Julien est là, c'est son travail et il le suit de très près : 13 places PMR nouvellement créées ; 17 000 € investis pour améliorer le dispositif Handiplage de notre plage dont vous avez le nombre de personnes accueillies cet été (694 personnes, 498 demandes traitées).

Axe 6 : conduire des politiques internes écologiquement responsables. Nous nous devons aussi de sensibiliser le public en réalisant plusieurs actions. C'est notre devoir, on le fait sur l'extérieur pour sensibiliser les Narbonnais et du côté de la Ville on le fait de l'intérieur aussi. On vous expliquera les tenants et les aboutissants tout à l'heure. Je voudrais simplement faire une petite remarque. Nous avons effectué 11 initiatives, plusieurs associations se sont jointes à nous cette année avec un nombre de 352 bénévoles. Sur ce point, je voudrais faire le constat suivant. Que ce soit sur le nettoyage à La Nautique, sur le nettoyage à Narbonne-Plage, que ce soit pour la Vélo parade, aucune personne de l'opposition présente ici n'est venue. Je vais vous dire quelque chose, il est vrai que les paroles c'est bien, mais l'action, l'engagement, la participation c'est notre travail et cela c'est du concret, c'est ça des élus de proximité ! Je voulais le souligner puisqu'après, je répondrai à vos questions qui vont suivre. Les mots parfois ne suffisent pas, l'action et l'engagement c'est très important surtout quand on est un élu.

«Lutter contre le gaspillage» : la cuisine centrale des crèches et 10 écoles ont été équipées de composteurs collectifs dans les jardins pédagogiques. On a pu détourner 1 000 000 de litres de déchets détournés de l'enfouissement grâce au tri sélectif dans les cantines. Tous les agents municipaux qui travaillent dans des bureaux ont réussi à récolter et à détourner de la poubelle 7 200 kg de papier et emballages qui ont pu être revalorisés. Vous avez ensuite les différents labels que nous conservons : 0 phyto ; Villes et villages fleuris ; l'Éco jardin avec nos deux jardins labélisés ; l'Accueil vélos ; l'Écomobilité ; le Pavillon bleu et le Certificat Qualiville pour l'accueil de nos habitants.

Vous savez que dans ma délégation, je travaille aussi avec Anne-Marie BRETTE sur la cause animale. Sur le château de Montplaisir, les mariages s'y organisent en ce moment et il y a d'ailleurs un très bon retour par rapport au stationnement et à la qualité de l'endroit qui permet des photos de groupes très jolies. Nous avons l'intention de requalifier ce site de façon à ce qu'il soit moins sectorisé et utilisé à une meilleure échelle. Actuellement, il n'est ouvert que le mercredi après-midi et c'est très restreint et tout le monde ne peut pas en profiter. On a l'intention de réaménager le parc en face du château et d'y faire une véritable aire de jeu où familles et enfants pourront s'y retrouver et recréer ainsi de la convivialité et de l'intergénérationnel au niveau de ce lieu magnifique qui est Montplaisir. Les animaux ont pris une petite caravane pour aller au domaine de l'Oustalet où ils seront très bien traités et vont vivre des jours heureux.

Vous venez de voir et de comprendre les objectifs de la majorité : transformation énergétique ; résilience et adaptation sont notre fil conducteur pour cette année et pour les années à venir. Pour

conclure, je dirais que la nature et la biodiversité sont un lien universel que personne n'a le droit de s'approprier et encore moins des courants politiques. Merci à tous pour votre attention.

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Juste deux petites questions, mais avant je vais rebondir sur le coup de gueule, si on peut l'appeler comme cela et que je peux comprendre d'ailleurs. J'ai souvenir qu'il n'y a pas très longtemps j'étais sur la place de la Médiathèque pour la promotion des fameux vélos cargos en présence de certains élus de la majorité ; à la remise du trophée autour des engagements de la commune, mais aussi de l'Agglomération en termes d'efficacité sur les mobilités autour du développement durable. Je peux comprendre la frustration de ne pas voir plus d'élus, mais j'ai souvenir aussi qu'entre 2015 et 2019 je n'ai pas vu beaucoup de monde d'une majorité qui était déjà en place sur la promotion autour de la volonté de voir arriver sur notre commune et sur notre Agglo un Pôle d'Échanges Multimodal. Certes, en 2019, Monsieur le Maire, nous a fait le plaisir d'être présent à la pose de la première pierre symbolique de ce Pôle d'Échanges Multimodal avec un certain nombre d'élus et c'est une bonne chose. Je pense qu'on doit avoir aussi un moment d'attention sur ce qui a été fait et ne pas oublier la présence de certains élus et même de ceux qui n'étaient pas encore élus.

Sur le rapport, je vais revenir avec deux petites questions parce que je pense que c'est nécessaire aussi d'échanger autour du deuxième axe sur la maîtrise de l'urbanisme, la diversité de l'offre de transports publics et plus précisément sur le point 8, autour du Pôle d'Échanges Multimodal. Pour reprendre les éléments d'introduction à ce rapport, il y est décrit : « *Ce rapport a la vocation de mettre en lumière et rendre compte aux Narbonnais de l'action que la Ville mène pour s'approprier les finalités du développement durable* ». Je trouve qu'il est regrettable de ne pas avoir retranscrit les volontés de la commune, reprises notamment dans le protocole d'intention avec les différents partenaires pour ce Pôle d'Échanges Multimodal. Notamment sur les questions environnementales – que nous avons votées à l'unanimité – par rapport auxquelles ce projet se revendique comme exemplaire dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique en incitant par ailleurs une mobilité décarbonée. Dans un rapport sur le développement durable, les mobilités décarbonées représentent un enjeu et ne se résument pas qu'à la voiture électrique.

Mais surtout – et c'est la seconde question – il est regrettable de ne pas avoir indiqué que nous avons voté, dans ce même protocole, un projet, je cite : « *[...] À la fois connecté [...]* », dans lequel il est mentionné que les habitants doivent être impliqués, mais aussi à l'écoute en étant au plus près des usagers, de leur quotidien et de leur besoin actuel et de demain. En ce sens, sur ce dernier point, je rappelle que l'article 6 du protocole voté en Conseil municipal évoque le sujet de la consultation. À l'intérieur il est écrit – et je pense que c'est une bonne chose aussi – je cite : « *La réussite de ce projet implique nécessairement l'ensemble des acteurs de la mobilité, la population et les usagers, entre autres* ». Ma question est : comment réussir la co-construction de ce projet qui entre en plein dans le développement durable, si on ne met pas la population en information de quand va avoir lieu cette consultation. Il me semble qu'elle était prévue autour des deux Copils. Comment, surtout, va-t-elle s'organiser ? Je pense que c'est un moyen de faire participer l'ensemble de la population, bien plus loin que l'ensemble des élus, à ce projet ambitieux.

Monsieur le Maire : Si vous me permettez, je vais vous répondre. Tout d'abord je ne partage pas la vision du Pôle d'Échanges Multimodal avec la CGT tel que cela a été retranscrit dans la presse locale. Il ne s'agit pas pour les collectivités, autres que la SNCF, de travailler sur l'entité gare. Le Pôle d'Échanges Multimodal, comme cela est rappelé à la page 23 du rapport que vient de résumer Alain VICO, est un projet pour l'ensemble des moyens de communication et de déplacement à l'extérieur de la gare. Le Grand Narbonne est le pilote de ce Pôle d'Échanges Multimodal et vous avez eu l'occasion d'intervenir devant le Conseil communautaire pour, d'une part, faire des propositions et, d'autre part, pour être associé. Ce Pôle d'Échanges Multimodal est actuellement en train d'être travaillé par les différentes sociétés de la SNCF et par les différents acteurs, dont la Ville

de Narbonne, avec le Grand Narbonne. Nous en sommes – et c’est écrit en page 23 de ce rapport – à l’établissement du rapport de travail qui a été effectué avec des problèmes liés à l’absence de réponse de la SNCF, que vous connaissez puisque c’est toujours pareil, la SNCF est «taiseuse» sur beaucoup de sujets. Cela avance et je pense qu’on aura un Copil prochainement pour avoir la présentation de ce rapport et la conclusion de ce rapport. C’est à partir de ce moment – puisqu’à l’Agglo cela vous a été confirmé ou en tout cas on vous a donné l’accord de participation de la population – et ce sera sous forme d’une enquête publique régie par le biais de ce comité de travail et qui sera précisée par le biais de ce comité de travail. Aujourd’hui, la grande difficulté est comment, en sortant de la gare ou en arrivant à la gare, on va pouvoir dispatcher les différents lieux pour avoir le vélo, le bus, le stationnement, les taxis, etc. présents sur un espace réduit dans la mesure où la SNCF – et vous le savez – ne veut pas donner plus d’espace à ce Pôle d’Échanges Multimodal. Vos observations ont été prises en considération et elles seront mises en œuvre très prochainement. Aujourd’hui, le Vice-Président en charge de ce Pôle d’Échanges Multimodal ayant démissionné, le Conseil communautaire, lors de sa prochaine réunion, aura à proposer un candidat. Comme je l’ai indiqué à notre radio locale et surtout régionale (Grand Sud FM), je proposerai Alain FABRE comme Vice-Président en charge de la mobilité avec dans les différentes délégations qu’il aura les Pôles d’Échanges Multimodaux puisqu’il y en a un à Narbonne, mais il y en a trois autres aujourd’hui en projet : celui de Montredon, celui de Port-la-Nouvelle et celui de Leucate-La Franqui. Il reprendra l’étude, il est très intéressé notamment par ce sujet sur la mobilité et il pourra vous entendre, vous recevoir et travailler avec vous sur la forme de la présentation du rapport lorsqu’il nous sera remis par le comité technique qui est en train de le travailler.

Monsieur Bruno BREHON : Je n’étais pas dans la polémique. Le sujet, je le connais parfaitement. J’ai longuement travaillé dessus. J’ai entendu que vous preniez en considération les questions, ceci étant c’était pour bien affirmer – vous l’avez appelée enquête publique et dans le protocole d’intention c’est marqué «consultation» – qu’au travers de ce rapport on informe la population qui aura l’occasion de pouvoir participer tel que nous l’avons voté. C’est tout. Il était important de l’indiquer puisqu’ils vont prendre connaissance qu’à un moment donné ils vont pouvoir participer à cette co-construction tel que nous l’avons inscrit. J’entends et, si je vois la chronologie des choses, derrière le deuxième Copil il y aura la diffusion de cette enquête publique.

Monsieur le Maire : Je poursuis là-dessus puisque le Vice-Président qui a démissionné avait été désigné comme le représentant de l’Agglomération à la société sur la LGV. Au prochain Conseil communautaire, il sera pourvu à son remplacement en demandant, si le Conseil communautaire l’accepte, que je sois le représentant. Ayant participé au dernier Conseil d’Administration de cette société anonyme, créée entre l’État, la Région et la SNCF, je n’ai pas eu droit à la parole puisque je n’étais pas désigné officiellement. Mais dans le prochain Conseil d’Administration de décembre, j’espère que je pourrai représenter le Grand Narbonne et aller sur 3 axes : une ligne mixte entre Béziers et Perpignan et non pas une ligne réservée aux passagers ; travailler sur une véritable ligne en cohérence avec le territoire sur les deux sites de la plaine de Cuxac et des contreforts de Roquefort-des-Corbières ; envisager de simplifier le transport des passagers de la LGV en faisant venir sur la gare de la ville-centre la LGV plutôt que de dévier et créer de nouvelles obligations de déplacement et d’augmentation du coût des services publics jusqu’à une gare qui serait à l’extérieur. C’est faisable puisque la SNCF est propriétaire d’un potentiel terrain permettant de créer une réception selon les nouvelles règles qui régissent la LGV à l’intérieur de cette gare, simplifiant ainsi les modes de déplacement à partir de la gare et non pas en multipliant ou en compliquant les modes de déplacement. Certes, il y a des règles de ralentissement même si c’est une ligne dédiée en entrée et sortie de gare, mais le temps qu’il serait «perdu» à ce moment-là serait déjà mieux pour la vie de tout le monde d’avoir une ligne qui traverse. Ensuite, cette perte de temps n’est rien par rapport au temps que met aujourd’hui le TGV entre Montpellier et Perpignan à l’allure réglementaire sur les voies existantes. Voilà la situation. À ce Conseil d’Administration, il a été très intéressant d’entendre à la fois la Présidente de la Région et la SNCF confirmer qu’il n’y a aucun risque sur la ligne entre

Narbonne et Port-la-Nouvelle contrairement à ce que certains membres d'EELV disent, sans aucune justification. La SNCF a fait, à la demande de la Région, une étude de viabilité, de faisabilité et de maintenance de cette voie, ce qui a été positif puisque la Région, à partir de ce moment-là, a lancé le port propre et vert à Port-la-Nouvelle avec un axe essentiel : le fret doit se faire par les voies SNCF. Il faudra relier, si cette version – que je soutiens comme la Région le fait – est retenue une ligne mixte entre Béziers et Perpignan. Il y aura un raccordement à faire avec cette ligne mixte pour le fret qui arrivera de Port-la-Nouvelle. Il semblerait que la vision technique de la part des techniciens et ingénieurs de la SNCF est de passer par la ligne actuelle puisqu'elle a la capacité de recevoir ce fret en plus et qu'il n'y a pas de risque de la voir recouverte d'eau ou enfouie dans la vase. Les services techniques, sous la direction de DGA de l'Agglomération, préparent l'argumentation à développer de la part du Grand Narbonne pour s'associer à la demande de la Région dans la mesure où le Maire de Port-la-Nouvelle souhaite que ce fret passe par cette ligne mixte et que cela fera des économies plutôt que de créer ou renforcer, en fonction d'un fret plus important, la ligne existante. Voilà, grosso modo, où on en est sur ce point très important pour notre ville dans les années à venir.

Ils ont parlé d'un raccourcissement de la durée puisqu'aujourd'hui on parle de 2040 sur Béziers-Perpignan étant donné que sur Perpignan il existe une autre phase c'est-à-dire le contournement de Perpignan. Ils avanceraient, dès 2030, sur une étude technique à partir de Béziers jusqu'à Perpignan, le passage essentiel étant aux alentours de Narbonne. C'est bon pour nous. Il y a un problème de financement auquel nous avons tous contribué. Les 12 M€ collectés sur cette première phase ont été déjà épuisés en étude et en achat de terrains. Il va y avoir un appel à concours de 13 M€ pour cette première phase. Nous avons appris à l'occasion de ce Conseil d'Administration, et cela a été repris dans des discussions techniques entre le DGS Ville et Grand Narbonne et le DGS de la Région, qu'il va être présenté par les Régions du sud de la France (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA Région Sud) un amendement à la Loi de finances 2023 pour augmenter la taxe de séjour de 25 % qui sera fléchée sur cette Ligne Grande Vitesse. Les trois Régions sont entièrement d'accord. Le travail de présentation de cet amendement sera fait par les députés de ces trois Régions pour que l'on trouve ce financement complémentaire des 13 M€ sans que les caisses des collectivités soient atteintes. Ce n'est pas la taxe de séjour de L'Office de tourisme du Grand Narbonne Côte du Midi, Monsieur le Président, qui sera impactée. La taxe de séjour sera collectée toujours selon les mêmes moyens, mais la partie liée à l'augmentation de la taxe de séjour sera dédiée à ce budget de la LGV de notre Région. Et pas sur la partie Toulouse-Bordeaux, uniquement sur notre Région. Voilà les informations que j'ai. C'est profondément lié au PEM puisqu'il faut travailler avec une option, si la gare LGV était celle de la ville-centre.

Monsieur Bruno BREHON : Je vous remercie pour l'ensemble de ces informations. Je sais ô combien vous insistez pour qu'on reste sur le contenu de la délibération donc je ne m'étais pas étendu, mais j'insiste à nouveau sur la notion de cette enquête publique qu'il me paraît important d'intégrer dans le document qui sera fourni aux Narbonnais pour qu'ils se préparent ou en tout cas pour qu'ils puissent s'impliquer pleinement dans la co-construction. J'imagine que vous avez la perspective du Copil n° 2, mais ce serait intéressant que ce soit diffusé pour qu'un maximum de Narbonnais et de Narbonnaises puisse y participer.

Monsieur le Maire : Je m'y attacherai, vous savez que j'y suis sensible. Autre complément, nous partageons avec M. Alain FABRE le même projet sur l'idée que vous avez lancée de la ligne Narbonne-Bize pour le tourisme, les transports de passagers scolaires et le fret. S'il est nommé, dès qu'il sera en place, il relancera ce dossier. La difficulté est le passage à hauteur de Malvesi-Orano, mais il y aurait des possibilités techniques de protéger la suite de la voie sur laquelle il va falloir faire d'énormes travaux et d'investissements au regard de l'état actuel de cette voie. Il partage mon sentiment et donc il compte relancer ce dossier. Vous y êtes attachés et moi aussi.

Monsieur Yann RUDENT : D'abord je voudrais dire à M. VICO qu'il n'a pas bien vu parce que nous étions présents sur différentes manifestations, mais c'est juste un détail. Sinon, pour en revenir au rapport, comme d'habitude, et d'ailleurs comme dans tous les rapports, nous sommes dans un catalogue à la Prévert: une suite bien présentée d'actions et de résultats plus ou moins compréhensibles. Le problème est qu'un bilan ne peut être véritablement analysé que par rapport à des objectifs. Or, les objectifs ne sont pas annoncés. Par exemple, à part les 500 tonnes de la centrale solaire, économisées en CO₂, quel est l'objectif, sur les années suivantes, en tonnes de CO₂ à ne pas rejeter? Combien d'eau et d'énergie électrique vont devoir être économisées? Avez-vous atteint le nombre de kilomètres de pistes cyclables utiles et sécurisées que vous souhaitiez faire? Combien de panneaux publicitaires lumineux ont été supprimés conformément à ce qui avait été acté? Sans objectifs chiffrés, pas d'analyse de résultat possible. Vous nous avez déjà répondu – et vous l'avez fait encore une fois – que vous ne nous avez pas attendus pas pour faire de l'écologie. D'accord, j'en prends acte! Donc, prouvez-le-nous et dites-nous sur ces sujets et bien d'autres ce que vous allez faire. Alors, lors d'un prochain rapport sur le développement durable, nous pourrions collectivement vérifier si vous avez atteint vos objectifs.

Monsieur Alain VICO : Tout à l'heure à la présentation du rapport, vous avez eu des chiffres. Après, pour répondre sur les économies de CO₂, il ne faut pas confondre la Ville de Narbonne avec une usine. Des véhicules privés y circulent, je ne vois pas comment je peux quantifier le nombre de véhicules à moins de les abattre dans l'année en empêchant la circulation pour faire des économies de CO₂. Des économies sont réalisées chaque fois qu'elles sont possibles. Comment voulez-vous quantifier à l'heure actuelle une trame de conduite par rapport à ces économies de CO₂? Ce n'est pas quantifiable! En matière de pistes cyclables, vous êtes obsédés par la sécurité. Il y a 15 jours, je me suis rendu à Toulouse. De par ma profession, je travaille constamment sur des vidéos faites sur l'intégralité de la France. En matière d'aménagement de pistes cyclables, de rue à sens interdit où on va permettre aux vélos de remonter, toutes les villes de France aménagent leurs pistes cyclables de cette façon. On ne va pas tout raser à Narbonne pour faire des pistes cyclables à part. Vous continuez et persistez à rester dans ce sectarisme que je ne supporte pas. J'ai bien dit tout à l'heure, quand on parlait des pistes cyclables, d'un espace social qu'on partage. On ne monte pas les gens les uns contre les autres. Chacun doit pouvoir utiliser le moyen de déplacement qu'il désire. Vous ne pouvez pas obliger tous les Narbonnais à faire du vélo, s'ils n'en ont pas envie. Ce n'est pas concevable, ce n'est pas ma vision pour trouver une solution. On va accompagner tout le monde. On donne des envies de fonctionner autrement. On va protéger le centre-ville, le rendre plus doux, mais après, le reste, vous êtes sur de l'utopie. Il faut rester les pieds sur terre et faire ce qu'on peut faire réellement.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je ne voulais pas forcément intervenir, mais il y a une chose dont on n'a pas parlé et qui n'a pas été vue sur le déroulé. Il s'agit de la refonte du PLU. Vous avez présenté la Ville comme exemplaire – c'est bien – et certaines actions le sont, il ne faut pas le nier. Vous avez indiqué notamment qu'environ 500 arbres ont été plantés. Le problème, et cela rejoint ce qui vient d'être dit, vous dites que la Ville n'est pas une entreprise et on ne peut pas quantifier les choses. Ce que je vois aujourd'hui, c'est que tant qu'on ne réforme pas rapidement le PLU (Plan Local d'Urbanisme), la Ville a beau être exemplaire, l'action sur l'environnement on est en train de la perdre. Quand on voit tous les lotissements qui se font ou les maisons construites... Vous savez que depuis longtemps il n'y a plus de coefficient d'occupation des sols. Avant il y en avait un : on avait 500 m², on pouvait construire sur 100 voire 200 m². Aujourd'hui, on peut construire sur la quasi-totalité. Résultat : dans la plupart des maisons qui se construisent, il n'y a pas de jardin, il n'y a pratiquement pas d'arbres. Je prends l'exemple de l'endroit où je vis, à Montplaisir, il y avait le domaine de Sainte-Claire, il y avait une centaine d'arbres centenaires, des cèdres magnifiques, des pins magnifiques. Ils ont été totalement coupés et on a fait 16 lots. Cela se multiplie partout à Narbonne, au-dessus de Crabit, au-dessus du parc de la Campanie. J'ai fait un tour en voiture, c'est incroyable! Pendant ce temps où la Ville se veut exemplaire, eh bien, nous avons des lotissements

qui font l'inverse et d'ailleurs les maisons qui se vendent le mieux aujourd'hui ce sont celles où il n'y a pas de travaux à faire, pas d'entretien de jardin. Juste pelouse artificielle, béton, terminé! Je voulais savoir où on en est. J'ai vu qu'en page 18 du rapport...

Départ de Mme MARTIN LAVAL à 19h59

On parle du PLU et du cabinet SCE et des Atu basés à Montpellier et Toulouse qui vont aider la Ville à élaborer ce PLU. Je voulais savoir où on en était et dans quel calendrier on va pouvoir agir. Je vous rappelle que lorsque le Conseil de surveillance écologique – qui ne se réunit plus – c'était réuni, j'avais insisté là-dessus. On était d'accord d'ailleurs avec M. VICO en indiquant que c'est vraiment par cet outil qu'on arriverait à changer des choses. C'est la raison pour laquelle cette question est importante. J'ose espérer qu'on pourra le réviser avant la fin de ce mandat.

Monsieur Alain VICO : Sur le PLU, nous avons eu la réunion dernièrement, on y travaille. Ce n'est pas quelque chose qui se règle du jour au lendemain. Nous sommes à la troisième réunion sur le PLU. Lorsque la révision sera finie, vous en connaîtrez les tenants et les aboutissants. Je peux vous dire que le développement durable, la protection des sols et la majeure partie des clauses que vous venez d'évoquer sont toutes abordées. Actuellement sur Narbonne, nous avons en effet ce problème d'artificialisation des sols et ce PLU protégera tout cela, mais pour l'instant on ne peut pas aller plus vite que la musique. Il est en cours.

Monsieur le Maire : Je signale que Mme MARTIN-LAVAL s'est absentée et a donné procuration à Mme DAUZATS.

Madame Muriel PALMADE-GIMENEZ : Chers collègues, merci beaucoup pour l'exposé de ce bilan annuel qui, malgré ou avec les remarques et contributions qui ont été apportées, présente un intérêt tout particulier. Vous évoquez dans les intentions – je dis les intentions parce que ce n'est pas opérationnel, en réalité – la diminution de la vitesse sur les boulevards, y compris intra. Vous n'y êtes pas pour grand-chose, mais alors qu'on a pu se réjouir de cette limitation à 30 km/h, force est de constater que la vitesse n'est pas du tout respectée. On est quelques-uns d'ailleurs, avec des élus de votre majorité, à travailler notamment sur ce boulevard Maréchal Joffre, je vais parler de celui que je connais. Ce n'est pas possible, les voitures ne sont pas à 30 km/h. Je vous mets au défi de rouler à 30 km/h et je pense que M. VICO va voir ses voitures d'autoécole tamponnées par ceux qui arrivent du boulevard des Pyrénées notamment. Je sais que vous ne pouvez pas faire de miracles, mais peut-être qu'il y a des dispositions dans le cadre des discussions ou des mesures que vous mettez en place avec la Police nationale pour, de temps en temps, opérer quelques contrôles pédagogiques sur le boulevard qui d'ailleurs est assez accidentogène.

Par rapport à la circulation et à la limitation des véhicules, je ne sais pas l'expliquer, mais on constate qu'il y a beaucoup plus de véhicules notamment depuis la rentrée de septembre sur ce boulevard. Les travaux Place des Pyrénées vont se terminer. On sait que pendant les travaux c'est toujours compliqué. Je viens aussi sur le passage piéton. On parle beaucoup du vélo et de la voiture et pas beaucoup des piétons. Je suis complètement d'accord avec vous, Monsieur VICO, sur le fait qu'on doit partager l'espace de circulation. Mais si les véhicules roulent aussi vite, du coup les vélos sont sur le trottoir et je ne vous parle pas des trottinettes... On va évacuer le problème des crottes des chiens, quand on est piéton, ce n'est pas très simple. Pour résumer, je ferais peut-être état d'un problème d'engorgement sur l'Avenue des Pyrénées suite aux travaux du rond-point que je ne sais pas expliquer, mais vos services y travaillent certainement et puis peut-être faire un effort pour limiter cette circulation et cela permettrait peut-être de rouler à vélo en partageant la route avec les conducteurs excités sur les boulevards. Merci.

Monsieur le Maire : Mme BOUISSET donne procuration à M. Patrick BARDY.

Départ de Mme BOUISSET à 20h04

Y a-t-il d'autres interventions? C'est un rapport du développement durable, le bilan nous le ferons ensemble à la fin de notre mandat. On prend acte de ce rapport. Je te remercie, Alain, de l'avoir présenté et soutenu malgré ton état de fatigue.

Le conseil prend acte

8 – FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Bertrand MALQUIER

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci, Monsieur le Maire. Un Débat d'Orientations Budgétaires qui arrive tôt dans le calendrier de l'exécution. Pour rappel pour les plus anciens, il fut un temps où nous faisions ce Débat d'Orientations Budgétaires au mois de janvier ou février pour voter un Budget Primitif un mois et demi après, en février ou mars. Ce qui nous créait des inconvénients sur l'engagement budgétaire et les réalisations sur lesquels nous prenions du retard. Aujourd'hui, nous avons changé ce calendrier pour pouvoir être plus opérationnels dans les réalisations, en particulier sur les investissements. Ce Débat d'Orientations Budgétaires intervient quasiment un mois à l'avance puisqu'en décembre nous voterons le Budget Primitif et nous débattons sur les grandes orientations budgétaires dans un climat incertain tant sur l'inflation, mais également la volonté gouvernementale par rapport à la prochaine loi de finances qui sera votée en fin d'année.

Par définition – vous le savez, mais je vous le redis chaque fois – ce sont des hypothèses, les hypothèses les plus justes en sachant que la collectivité est conseillée et accompagnée. La Direction des finances de la collectivité, présente ce soir, est expérimentée et nous essayons, de façon rationnelle, en donnant effectivement certains chiffres pessimistes, de vous annoncer au Compte Administratif des résultats qui sont souvent meilleurs. 3 partie dans ce DOB: le contexte économique que vous connaissez tous, je passerai assez vite; des éléments de rétrospectives financières; les perspectives et orientations qui seront plus locales.

Sur le contexte économique, l'année 2022 est globalement marquée par une crise inflationniste venue freiner la relance. On s'attend à une inflation autour de 5 %, mais également une poursuite de la hausse du prix de l'énergie et des matières premières; à la continuité de la hausse généralisée des taux d'intérêt bancaire – je vous donnerai un exemple concret puisque nous allons signer demain un prêt bancaire traditionnel, qu'on renouvelle chaque année, et vous verrez que les taux ont augmenté et une baisse de la consommation des ménages. Ce sont les prévisions annoncées de façon unanime par les économistes. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 comporte 3 axes principaux. Le premier est la hausse de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui pour la première fois depuis 13 ou 14 ans sera en hausse de 320 000 000 € pour atteindre presque 27 000 000 000 €. Cela permettra à 95 % des collectivités de voir cette dotation se maintenir ou augmenter. L'État refuse pour l'instant de l'indexer à l'inflation. On en saura plus puisque cela évolue vite. Il y a beaucoup d'annonces dont la dernière en date de Gabriel ATTAL d'hier ou avant-hier. On ne sait pas trop, on pense que Narbonne sera assez gagnante sur cette hausse de l'enveloppe globale. La deuxième partie est la revalorisation des bases de la taxe foncière. Il n'y a pas de mécanisme ou d'interventionnisme de la part de la collectivité. Vous savez que la Ville de Narbonne a baissé les impôts dès 2015 et le taux d'imposition, mais que la base, l'assiette sur laquelle ces taux s'appliquent, augmente mécaniquement chaque année. C'est une évaluation faite par le service des finances et on se projette, on pense – en fonction des dernières projections par rapport au référentiel INSEE sur l'indice des prix à la consommation harmonisé – qu'on devrait se situer sur 6 à

7 % d'augmentation de ces bases par rapport à l'exercice précédent. De novembre 2020 à novembre 2021, nous étions à 3,4 %, là on sera, de novembre 2021 à novembre 2022, sur cet IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) autour de 6 à 7 %. Ce qui fait une dynamique des bases assez importante et forcément, par déduction, en toute logique, une augmentation des recettes. Attention, des recettes pour la collectivité, mais des dépenses complémentaires pour les contribuables. Tous les contribuables qui recevront l'année prochaine la Taxe foncière auront cette augmentation mécanique très importante. Je ne sais pas si d'ici là, il y aura une mesure de protection ou d'assouplissement, mais en tout cas cette Taxe foncière augmentera de 6 à 7 % et encore une fois la Ville n'y est pour rien. Le troisième aspect est le filet de sécurité. C'est la loi de finances rectificative, votée au mois d'août dernier, et qui a prévu un dispositif nouveau pour aider le bloc communal à faire face à l'inflation subie dès 2022 notamment en matière de prix de l'énergie et de l'alimentation et, d'autre part, à la hausse – on fera un petit zoom dessus – de la masse salariale induite par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Le projet de loi de finances pour 2023 reprend ce dispositif pour l'étendre à l'ensemble des collectivités, mais en le réduisant uniquement au volet qui concerne l'énergie (électricité et gaz carburant). Il est abondé à hauteur de 1 500 000 000 €. Pouvant bénéficier de ce filet de sécurité – on le reverra tout à l'heure – les conditions sont à peu près définies. Il faut une perte de l'épargne brute – ce qui correspond à notre projection pour la Ville de Narbonne – supérieure ou égale à 25 % en 2023 par rapport à 2022, cumulée à une augmentation des dépenses d'énergie supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement. Le calcul est un peu complexe, mais il faut retenir : un effondrement de l'épargne brute (25 %) et des dépenses énergétiques qui augmentent de façon importante. Normalement, s'il n'y a pas trop d'évolution, Narbonne devrait bénéficier de ce filet de sécurité. C'est à la fois bon et mauvais. Cela veut dire qu'on aura consommé nos réserves, mais qu'on aura une protection de la part du législateur.

Ce projet de loi de programmation des finances publiques sera voté pour l'échéance 2023-2027 et c'est la trajectoire pluriannuelle définie pour les finances publiques jusqu'en 2027. On sait qu'il n'y aura pas de 49.3 sur ce projet puisque Mme BORNE l'a précisé. Il comportera deux volets : le pacte de confiance et le montant maximal des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Sur le pacte de confiance, vous vous souvenez des contrats de Cahors, c'est la contractualisation. On l'avait vu ensemble, la Ville était éligible à l'époque parmi les 321 collectivités avec une dépense réelle de fonctionnement supérieure à 60 M€. Il ne fallait pas que nos dépenses réelles de fonctionnement croient à une vitesse supérieure à 1,2 % par an sinon nous avions des sanctions et en particulier la baisse de la dotation de l'État. Là, on s'éloigne de l'esprit des contrats de Cahors, l'État souhaite mettre en place ce qu'il appelle le pacte de confiance pour les années 2023 à 2027. Cela concerne 500 collectivités, dont la Ville de Narbonne, dont la dépense réelle de fonctionnement dépasse les 40 M€. Vous le reverrez à l'Agglomération puisque c'est exactement la même chose, la DRF est supérieur à 40 M€. Cette fois, deux collectivités seront concernées.

Le pacte de confiance consiste à rationaliser les augmentations de dépenses réelles de fonctionnement. On n'est plus sur 1,2 % et de toute façon c'était intenable, vous l'avez vite compris. La règle est l'inflation moins 0,5 point. Si nous avons une inflation à 4,3 % sur l'année 2023, il faudra que notre dépense réelle de fonctionnement n'augmente pas plus de (4,3 moins 0,5) 3,8 %. Voilà l'engagement de ce pacte de confiance. En revanche, contrairement aux contrats de Cahors et à la contractualisation, il n'y a pas de sanctions individuelles pour l'instant. Ce n'est qu'une sanction collective, mais nous pensons que d'ici la loi de finances, si ce pacte de confiance est adopté, il y aura obligatoirement des zooms sur les communes qui n'ont pas respecté et certainement des sanctions fortes comme la remise en cause des systèmes de péréquation, baisse des dotations donc tout ce que l'on ne souhaite pas. Il y aura une close – même si on en est loin – sur la durée de désendettement supérieur à 12 ans. Nous sommes toujours inférieurs à 10 ans à Narbonne et on le projette ainsi jusqu'à la fin du mandat.

La deuxième partie concerne le montant maximal des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Depuis cette loi de programmation des finances publiques, la précédente de 2018 à 2022, les concours financiers de l'État sont régis par une enveloppe normée. Elle était de 483 000 000 000 € forcément en période COVID cette enveloppe n'a pas été consommée par les collectivités donc l'État abonde à nouveau ou propose d'abonder à nouveau dans l'enveloppe globale proposée pour la loi de programmation future à 538 500 000 000 €. Cela fait une hausse de 55 000 000 000 €. Là aussi, nous espérons fortement en profiter.

On va à la rétrospective, la deuxième partie de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Vous voyez cette courbe très alarmiste. Vous voyez la première phase, de 2015 jusqu'à 2021 : 78 % d'augmentation de l'épargne brute, liée à cette obligation de recomposer, de reconstruire nos marges de manœuvre. Elles se sont légèrement dégradées en 2020 à cause de la crise sanitaire et économique. En 2022, nous projetons une dégradation plus importante et vous le voyez sur la courbe. Je vous le dis, c'est la théorie du pire, un atterrissage avec une épargne nette à 643 000 €. Vous le voyez sur cette diapo, on en reparlera au mois de juin au Compte Administratif, vous verrez que nous en serons certainement très loin. De manière générale, la situation financière de la Ville n'a pas connu de forte dégradation jusqu'à présent. On a une gestion saine, pragmatique et reconnue. D'ailleurs, la preuve, nous faisons, comme chaque année, des prêts de trésorerie pour équilibrer les budgets et, systématiquement, les banques répondent positivement malgré le contexte.

Sur la dette, l'encours fin 2022 devrait être de 61,7 M€. Une baisse d'un peu moins de 2 M€ au 31/12/2021 avec une capacité de désendettement à 10 ans, toujours en dessous du seuil d'alerte. Le travail de restructuration de la dette que l'on a mené depuis de nombreuses années laissait entrevoir une baisse considérable des frais financiers jusqu'en 2022, on a près de 88 % de l'annuité de l'amortissement du capital qui est déjà constituée. Malgré cela, la forte hausse des taux, observée depuis septembre 2022, laisse présager une augmentation à venir de la charge de la dette qui viendra accentuer la dégradation inévitable des ratios d'autofinancement. Là aussi, je vous donne un exemple. Nous empruntons l'année dernière à 0,55 % sur les prêts d'équilibre, nous allons signer dans quelques jours, à taux fixe – choses rares et même les conseillers qui nous accompagnent sont étonnés – à 3,10 % parce que nous voulions impérativement un taux fixe. Sauf que sur ces montants, cela fait des intérêts tout de même importants.

S'agissant de la stratégie – c'est un peu l'objectif de ce DOB – à la lumière du contexte précisé, on développe toujours la même stratégie : garder la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à travers cette contractualisation, ce pacte de confiance. On s'inscrit sans réserve dans ce cadre et nous espérons, et nous sommes confiants dans notre capacité à tenir cet engagement. Deuxième grand axe : garantir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. La contractualisation imposera 12 ans, nous nous sommes toujours fixés 10 ans depuis 2014, on maintiendra ce cap en dessous du seuil. Troisième axe, vous le connaissez par cœur : ne pas augmenter les taux d'imposition. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités sont en cours ou ont annoncé déjà des augmentations fortes de fiscalité. Ce ne sera pas le cas à Narbonne, on les a baissés, on les maintient au niveau sur lequel nous les avons baissés et nous ne les augmenterons pas. Dernier axe : limiter l'encours de dette par habitant. C'est la conséquence logique. C'est un critère que les banques nous demandent, que les banques regardent et c'est pour cela que nous avons du répondant sur nos demandes de financement.

Dans les grandes orientations toujours, sur les recettes de fonctionnement on devrait atteindre 77 M€, vous vous doutez donc qu'en parallèle les dépenses seront du même ordre, 77 M€. C'est une dépense en augmentation, on vient de le dire. Pourquoi ? Il existe 3 justifications. La première, une légère progression des dotations de l'État et un maintien de la péréquation. On devrait être toujours éligible à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation nationale de péréquation et on devrait bénéficier de tous ces leviers que je viens de vous préciser. Deuxième axe : stabiliser les taux

d'imposition, mais bénéficier de la progression des bases. Je vous l'ai dit tout à l'heure, le calcul de l'inflation de novembre à novembre bénéficie aux recettes de la collectivité. Nous aurons mécaniquement au moins 6 % ou 7 %. On prévoit un peu plus, 8,48 %, parce que nous avons des bases dynamiques, nouvelles constructions, qui permettent de générer de la croissance fiscale complémentaire. En «autres recettes de gestion», nous trouvons également l'optimisation de nos recettes de gestion des services. On sort des crises sanitaires avec des services fermés ou moins fréquentés donc nous prévoyons une petite hausse de 300 000 € sur cet axe. Au niveau des dépenses, deux explications : un encadrement strict de l'évolution de la DRF (Dépense Réelle de Fonctionnement), on fera un zoom tout à l'heure sur les dépenses à caractère général à hauteur de +2,34 M€, c'est important. Vous le comprendrez avec les hausses de matières premières et de l'énergie. On fera un zoom également sur les dépenses de personnel +2,24 M€ également. «Autres dépenses de gestion et charges financières», légère augmentation à hauteur de 600 000 € d'un côté et 600 000 € de l'autre. De façon générale, maîtrise des dépenses de personnels limités aux mesures règlementaires. Le zoom sur les dépenses à caractère général est important parce qu'il faut comprendre ces mécanismes. De BP à BP – on n'en parle pas trop puisque nous votons le Budget Primitif en décembre et on fait passer des décisions modificatives en cours d'année, on fait un budget supplémentaire une fois qu'on a notre Compte Administratif – surtout là, dans ces périodes mouvantes, on a une augmentation forte de 12 % qui représentent 2,34 M€. Il s'agit de l'électricité 44 % d'augmentation; du chauffage 900 000 € de plus, 96 % d'augmentation; du carburant 75 % d'augmentation; du papier 37 % et de l'alimentation pour 13 %, 191 000 € supplémentaires.

Sur les dépenses de personnels, 42 M€ inscrits. Vous le voyez 77 M€ et 42 M€, c'est une proportion importante de notre budget de fonctionnement. Une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 2,24 M€, c'est une augmentation de 5,64 %. Elle s'explique par la hausse du point d'indice et 3,5 % sur les trois augmentations successives du SMIC : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août. Elle s'explique par une refonte de la grille indiciaire pour les catégories B et l'inévitable GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui, chaque année, augmente mécaniquement le niveau des rémunérations. Un élément de prospective, à quelques centaines de milliers d'euros près, nous aurons un budget d'investissement de 23,3 M€ auquel on ajoutera 6,7 M€ d'amortissement du capital de la dette, opération d'ordre que vous connaissez, car traditionnelle. On aura un encours de la dette ciblé autour de 64,1 M€ donc on reste sur cette strate par habitant de 1 130 € par rapport aux 1 360 € de référence. Vous connaissez les investissements puisque maintenant d'un côté on vous a proposé en Conseil municipal le Plan Pluriannuel d'Investissement et de l'autre les AP/CP qui vous permettent d'avoir cette transparence et cette visibilité sur l'échéancier des investissements. Donc il n'y a pas trop de surprise pour vous : 23,3 M€ de dépenses d'équipement qui seront réalisés sur l'exercice 2023. On garde des marges et c'est pour cela que vous voyez des montants d'investissement forts et on souhaite de nos vœux des taux de réalisation importants.

En conclusion, de façon traditionnelle puisque c'est notre signature, je vous dirais qu'on s'adapte au contexte économique, on est sur un Débat d'Orientations Budgétaires en novembre, un mois et demi avant une loi de finances. On pose des hypothèses les plus raisonnables possible, on pose des scénarios volontairement pessimistes parce qu'on préfère vous annoncer de bonnes nouvelles sur les Comptes Administratifs que vous découvrirez au mois de juin. On maintient une augmentation raisonnable de la dépense réelle de fonctionnement, de ce Budget de fonctionnement pour nous permettre d'avoir des marges de manœuvre sur l'investissement. Tout ceci en préservant la fiscalité des ménages et en n'augmentant pas les taux d'imposition. Voilà ce qu'il fallait retenir de cette présentation du Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous laisse la parole.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci pour cette présentation qui est finalement beaucoup plus longue et dans laquelle il y a beaucoup plus d'informations que dans le document qui nous a été

remis. Je pense que vous aviez anticipé nos questions. Vous ne pourrez pas dire que je vois le verre à moitié plein puisque vous avez indiqué que c'était la théorie du pire. C'est vous qui avez finalement démontré le pire. Par contre, je vous ferais une première remarque sur la page 8 de ce rapport et sur ce que vous avez dit à deux reprises. Vous rappeliez pour la énième fois, comme chaque année, avoir décidé une baisse du taux de l'imposition en 2015, vous avez même dit : «*On les a baissés, on a fait en sorte de maintenir [...]*», en parlant de la taxe foncière. Je vais, moi aussi, faire preuve de pédagogie en vous rappelant ce que nous avons dit à l'époque. Cette prétendue baisse des impôts est purement fictive, c'était une opération de communication et d'enfumage dont vous nous resservez chaque année le même plat pour tenter de tromper les Narbonnais qui n'ont pas en tête les chiffres et c'est normal. Vous aviez effectivement fait voter à l'époque une baisse d'impôts de 0,5 % pour les particuliers qui correspondait à une baisse de recettes pour la Ville de 50 000 € environ, soit – c'est Marc ORTIS qui vous l'avez dit d'ailleurs, j'en ai le souvenir – 3 € par an et par foyer fiscal, c'est-à-dire le prix d'un café qui a profité mécaniquement aux contribuables les plus aisés, les propriétaires. Par contre vous aviez sciemment caché à la même période le fait que vous augmentiez en contrepartie la taxe sur la publicité pour les entreprises de 100 000 €. Si on faisait le calcul -50 000 de recettes d'un côté pour les impôts fonciers et de l'autre +100 000 € pour la TLPE, nous avons tout simplement 50 000 € de plus. On faisait supporter donc la charge de la baisse insignifiante des impôts par les particuliers propriétaires des entreprises locales. Puis, je vous ferais remarquer, je ne l'ai pas écrit, que lorsqu'on veut vraiment faire une baisse des impôts fonciers, vous nous expliquez que les bases augmentent, vous nous dites que l'État augmente les bases, mais quand on sait que les bases vont augmenter, si on veut vraiment baisser les impôts, on fait en sorte que la baisse que l'on prévoit est supérieure à l'augmentation des bases. C'est comme cela qu'on fait, si on fait une véritable baisse des impôts. Je vous rappelle également que lors du précédent Conseil municipal, vous avez voté contre la motion que nous avons présentée pour demander au Président de la République et à notre Première ministre de faire bénéficier les collectivités comme Narbonne du bouclier énergétique. Aujourd'hui, vous nous indiquez, tout d'abord en page 21 de ce rapport, que le Budget Primitif de 2023 sera fortement impacté par l'inflation du prix de l'énergie. Vous ne nous donnez pas les chiffres précis et on s'aperçoit aujourd'hui – je les ai notés très rapidement, j'ai noté les principaux – d'une augmentation de 2,3 M€ dont pour l'électricité plus le chauffage de 1 653 000 €, plus le prix de l'essence on est à 2 M€. C'est à peu près effectivement ce que l'on avait prévu. Cela veut dire finalement que malgré toutes les mesurette dont vous nous aviez fait état la dernière fois... Il suffit pour cela de reprendre ce que vous aviez dit et qui figure dans la délibération n° 1 d'aujourd'hui : M. le Maire indique : «*[...] N'en déplaie à M. SAINTE-CLUQUE, les élus majoritaires de la Ville de Narbonne sont des gestionnaires en "bon père de famille". Ils ont anticipé la facturation des énergies ou la sécheresse et la nécessité de se protéger sur l'eau [...]*». Je ne pense pas qu'on avait anticipé une hausse de 2 M€ de l'énergie. C'est vrai que cela nous met en difficulté et notamment sur – et vous le dites aussi dans le document de présentation – les autorisations de programme et les crédits de paiement qui seront réactualisés au moment du Budget 2023 pour prendre en compte les dernières évolutions du programme d'investissement. Vous indiquez également dans ce document que vous allez faire tout ce que vous pouvez pour maintenir le taux d'autofinancement de la Ville au-dessus du seuil d'alerte... Ce n'est pas 10 ans, mais 10 % en tout cas dans le document, à partir duquel la Chambre Régionale des Comptes considère que les finances de la Ville ne sont pas au beau fixe. Vous avez prévu sur le document que le pire serait 10,09. C'est vraiment pour être au-dessus du pire parce que le pire c'est un peu en dessous. C'est-à-dire que pour la première fois effectivement en tenant l'augmentation de l'énergie, on risque d'être en dessous de ce taux puisque cela se joue à 1 M€ près. J'espère moi aussi que cela va mieux se passer et que lorsque vous nous présenterez... Je ne suis pas pour le pire pour la Ville, au contraire. Par contre il aurait été effectivement intéressant de connaître les mesures prises au niveau énergétique, mais on y reviendra parce qu'au niveau des questions posées en fin de séance, vous répondrez à certaines de nos interrogations.

Aujourd'hui, nous avons quelques réponses et on vous en remercie notamment sur le coût de l'énergie. Il est évident qu'à la fois les conseillers d'opposition, mais aussi tous les Narbonnais

doivent avoir connaissance de cette facture qui va impacter fortement notre fonctionnement et, on le voit déjà pour le Grand Narbonne avec la fermeture de la piscine, éventuellement notre investissement. C'est en tout cas ce que vous dites dans la présentation de ce document.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il y a beaucoup d'erreurs dans ce que vous annoncez. Déjà je vous remercie de souligner qu'on a répondu à l'essentiel de vos préoccupations. Nous rappelons que nous avons baissé les taux. Nous les avons baissés d'un point, Monsieur SAINTE-CLUQUE. Vous êtes toujours victime de vos propres turpitudes, de vos propres attachements. Vous appartenez à un mouvement qui se régale et qui se nourrit de l'impôt sans forcément avoir conscience que le contribuable est matraqué. Comme nous avons, dès 2015, baissé cet impôt, nous le répéterons jusqu'à la fin de nos jours. Nous avons été les seuls en 30 ans à baisser l'impôt. Vous avez été aux manettes pendant 6 ans, vous l'avez regardé s'envoler, vous l'avez applaudi et vous n'avez rien fait, mais vous l'avez consommé. Vous êtes un grand consommateur d'impôt comme tous vos camarades. On a baissé d'un point, Monsieur SAINTE-CLUQUE, et vous l'avez regardé passer. Vous dites une bêtise sur la TLPE. Nous avons rattrapé cette baisse d'imposition sur la TLPE. C'est faux❗ Au contraire, s'agissant de la TLPE, avec Mme BELLOTTI-LASCOMBES, nous avons fait le choix, sur demande du Maire, d'exonérer tous les petits porteurs commerçants sur toutes les petites surfaces commerciales. Au contraire, vous devriez avoir une logique dans vos interventions parce qu'aujourd'hui vous verdissez, vous faites du greenwashing. La TLPE a été maintenue par rapport à la pollution visuelle des grandes enseignes donc on a maintenu les taux, mais on n'a fait qu'appliquer une loi nationale. Au contraire, l'exemple de la TLPE est un mauvais exemple parce que nous avons exonéré une majorité de petits commerçants et de petites enseignes.

Ensuite, concernant la motion, je ne vais pas y revenir, nous en avons parlé lors du dernier Conseil. Je le sais, vous êtes un idéaliste, vous êtes un doux rêveur alors ce verre à moitié vide – parce que parfois vous êtes pessimiste – mais vous n'avez pas écouté la totalité de l'intervention sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Le gouvernement propose un filet de sécurité et nous espérons être éligibles. Ce n'est pas une petite motion, votée dans la commune de Narbonne, qui aurait fait fléchir le gouvernement et qui aurait inspiré le gouvernement à décider d'épargner la Ville de Narbonne sur les conséquences des augmentations tarifaires. Quand on vous dit que nous avons anticipé le coût de l'énergie, c'est qu'on le voit venir. Depuis 2018 – et là aussi, c'est comme pour l'impôt, vous regardez passer les wagons et après vous critiquez, mais vous n'avez rien fait – avec les LED, Narbonne est une des rares communes d'Occitanie à avoir 20 % de son parc d'éclairage public avec du LED. C'est là où on vous dit qu'on a anticipé. Nous avons commencé à faire un travail de fond, on n'a pas attendu d'avoir une opposition écologiste pour faire de l'écologie. L'écologie chez nous c'est comme M. JOURDAIN, on la fait au quotidien parce qu'on y croit parce que chaque citoyen est en mesure de le faire et chacun le fait à son échelle. La conscience écologiste ne vient pas de vous, elle ne vient pas de l'extérieur. Elle est dans chacun d'entre nous, on la pratique dans la société civile comme on la pratique dans nos actions d'élus. Toutes les anticipations, toutes ces économies mises bout à bout nous ont permis d'anticiper. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on vous présente un DOB dans une version pessimiste – j'en parlais avec M. le Maire – parce que les services préfèrent nous dire : «❗Attention❗ N'investissez pas trop, ne dépensez pas trop là, on va attendre la loi de finances❗». C'est ce calendrier qui nous oblige à le faire. On a une vision pessimiste pour annoncer de bonnes nouvelles plus tard. On préfère faire passer un budget supplémentaire, ce qui est la logique de notre calendrier budgétaire, avec des moyens et une capacité d'investissement supérieure ou des moyens dédiés à d'autres propositions co-construites – on ne sait jamais peut-être un jour on y arrivera – plutôt que d'annoncer dès le DOB que tout va bien dans le meilleur des mondes ou que nous avons des moyens que nous n'avons pas.

Je terminerais sur une autre erreur. Elle ne vous concerne pas, c'est la nôtre❗ On a fait certainement une erreur de frappe, ce n'est pas en pourcentage, mais en années qu'on calcule la capacité de désendettement de la commune. Elle n'est pas de 10,09, Madame RAGON, il s'agit de 8,8 années,

c'est la pire situation dans laquelle on se projette. C'est en années et pas en pourcentage. C'est la capacité de désendettement ciblée qui sera de 8,8 années au maximum. L'État va nous parler de 12 ans, la Chambre Régionale des Comptes nous parle jusqu'à présent de 10 ans. On reste sur notre cap de moins de 10 ans, on le tiendra dans tous les cas, cela va être difficile, mais on le tiendra. Ensuite, on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait. En 2024 et 2025, on croise les doigts pour que la situation mondiale s'arrange, que les énergies vertes suppléent aux énergies carbone, que nous ayons des coûts d'approvisionnement plus faibles, que le particulier bénéficie du bouclier tarifaire et la collectivité du filet de sécurité et qu'on puisse s'en sortir, continuer notre capacité d'investissement et garder notre cap pour réaliser le mandat pour lequel les Narbonnais nous ont élus.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Bruno BREHON : J'ai juste une interrogation puisqu'on a abordé le rapport égalité femme-homme, dans les hypothèses des grandes orientations budgétaires et notamment autour de l'augmentation de la masse salariale pourquoi pas de ligne sur l'égalité femmes-hommes alors que c'est un engagement de la commune. Je pose la question, car cela pourrait répondre effectivement à nos ambitions portées au travers de ce rapport.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Les augmentations réglementaires s'appliquent de façon identique aux hommes et aux femmes. Sur les points d'indice, on ne regarde pas s'il s'agit d'un homme ou d'une femme.

Monsieur Bruno BREHON : Vous parlez de l'augmentation du point d'indice, de l'augmentation du SMIC en 2022, etc. on vient d'aborder le rapport d'égalité qui doit être présenté avant le Débat d'Orientations. Pourquoi n'y a-t-il pas une ligne puisque nous avons une ambition sur l'effacement des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ?

Madame Sylvie ALAUX : Cela n'a rien à voir. Le rapport sur l'égalité hommes-femmes on vous l'a rendu et là, ce ne sont que des lignes budgétaires de masse salariale.

Monsieur Bruno BREHON : Ce sont des hypothèses d'autant plus que vous dites pessimistes, mais dans les grandes orientations puisque ce sont des objectifs qu'on se fixe pour la commune, pourquoi n'y a-t-il pas une ligne autour de l'augmentation de la masse salariale notamment pour effacer les inégalités ?

Monsieur Bertrand MALQUIER : À la limite, ce sont des points que vous pouvez retrouver sur le rapport de l'année prochaine. Dans la fonction publique territoriale, je suis obligé de vous parler en « masse ». Ce sont des volumes de masse salariale qui entrent dans un budget. Après, je comprends ce que vous voulez dire. Vous voulez voir s'il y a des augmentations plus rapides chez les femmes que chez les hommes, etc. Ce n'est pas le cas parce que ce sont des révisions indiciaires. À la limite, on peut vous proposer un tableau anonyme pour voir sur le rapport d'égalité combien gagne la moyenne des femmes dans la collectivité par rapport à la moyenne des hommes. Est-ce cela ?

Monsieur Bruno BREHON : On les a depuis 3 ans les rapports autour de cette situation d'inégalité salariale. On a un objectif – et c'est la loi qui le dit – on doit effacer ces écarts donc je pose la question pourquoi justement autour de la présentation de l'augmentation de la masse salariale il n'y a pas une ligne pour respecter tout simplement la loi autour de ces inégalités.

Madame Sylvie ALAUX : On prend en compte toutes les revalorisations qui interviennent au niveau national, après on est tenu par cela, on ne peut pas faire autrement. Je ne comprends pas ce que vous voulez. On en parlera tous les deux en fin de Conseil municipal pour me préciser votre question.

Monsieur Bruno BREHON : Elle est toute simple ! On en a discuté, il y a des inégalités autour de 14 %. Depuis des décennies, il y a l'ambition autour de ce rapport de les effacer donc je pose simplement la question y a-t-il une ligne budgétaire prévue ? Cela fait partie des hypothèses des grandes orientations budgétaires. En ce sens, si on ne le voit qu'à la fin de 2023, cela veut dire que rien ne va être réglé, encore une fois.

Monsieur Bertrand MALQUIER : J'ai compris ce que vous voulez dire. Comme dans le privé, sur un poste équivalent vous avez des différences de rémunération et la loi impose qu'elle soit corrigée. Dans la fonction publique territoriale, on ne les a pas. Sur poste équivalent nous avons obligatoirement les mêmes rémunérations. On n'a pas de différentiel. Le correctif ne peut pas être porté puisqu'il n'y en a pas. Sur un même poste, vous avez la même rémunération de l'homme et de la femme. Les 14 % correspondent au niveau du contexte national d'application de la loi où ce correctif est observé. Le législateur impose qu'il soit corrigé pour que, à juste titre, il y ait sur poste équivalent et ancienneté équivalente, rémunération équivalente.

Madame Sylvie ALAUX : Quand on a mis en place le RIFSEEP, on a mis toutes les corrections nécessaires pour que les salaires soient à égalité. Il n'y a pas de comparaison hommes-femmes.

Monsieur Bruno BREHON : Ce n'était pas présenté dans le rapport et d'ailleurs je le dis au passage, on n'a pas eu de rapport sur le sujet, mais on a mentionné un groupe de travail qui a été constitué et qui travaillait pour effacer et supprimer pleinement ces inégalités. Et cela donne un véritable enjeu en tout cas un objectif pour régulariser cette situation.

Monsieur Jean-François DARAUD : Mon intervention sur le ROB va se limiter à une question, car je conçois tout à fait que cette période d'incertitude, liée à la guerre en Ukraine et à l'inflation grandissante, ne permet pas d'élaborer, même à court terme, des projets pour notre collectivité. Par contre, dans ce contexte, je suis inquiet de l'évolution de nos dépenses qui entraînent une chute de l'autofinancement et vont grever nos budgets futurs, quelle que soit l'issue de cette période d'incertitude. L'évolution des dépenses salariales est impressionnante et je ne la comprends pas. Je sais que le budget du personnel est lié au GVT et à la revalorisation du point de la fonction publique, longtemps bloqué. Mais une évolution estimée à 5,4 % me surprend beaucoup. Ces dernières années, avant et même depuis mon élection de nombreuses compétences Ville ont été transférées à l'Agglo comme dernièrement le tourisme. Si par conséquent avec l'arrivée de nombreux agents les dépenses salariales du Grand Narbonne ne peuvent qu'augmenter, je ne comprends pas que celles de la Ville qui devraient diminuer ou même stagner, avec ces transferts de personnel, peuvent atteindre une telle hausse. Je crains que cette hausse du budget du personnel soit liée à des embauches sinon massives, que nous aurions pu éviter dans ce contexte d'incertitude surtout que trop de fonctionnaires embauchés grevent le budget de la Ville pour les 40 prochaines années. Monsieur le Maire ou Monsieur MALQUIER, pouvez-vous nous expliquer à quoi est liée cette hausse de la masse salariale bien au-delà du GVT et de la hausse du point d'indice ? Merci.

Madame Sylvie ALAUX : Si vous le permettez, c'est moi qui vais vous présenter l'augmentation de la masse salariale. Je vous rappelle que l'année dernière, quand nous vous avons présenté le Budget Prévisionnel, que nous avons évalué à 39 777 000 €, à ce moment-là, nous ne connaissions pas les revalorisations salariales qui allaient intervenir dès le 1^{er} janvier 2022. Au mois de septembre, nous vous avons présenté toutes ces augmentations et on a réajusté le Budget. Je vous rappelle que, au 1^{er} janvier, nous avons eu la revalorisation de la catégorie C qui a représenté une augmentation de 96 000 € sur l'année. Au 1^{er} mai, nous avons eu une première augmentation du SMIC qui a eu un impact de 80 000 € sur l'année. Ensuite, nous avons eu l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet de 3,5 % ce qui a impacté de 735 000 € annuels la masse salariale. Ensuite, nous avons eu une refonte de la catégorie B, au 1^{er} septembre, soit au total nous avons eu plus de 940 000 €

d'augmentation de masse salariale indépendante de notre volonté, simplement liée à toute la réglementation. Si j'ajoute ces 940 000 € au Budget Prévisionnel de 2021, je dirais qu'avec le nouveau Budget Prévisionnel qui sera réalisé en 2022, nous avons une augmentation simplement de 3,18 % de la masse salariale. Vous me direz que cette augmentation est aussi importante. Mais nous avons bien sûr, en année pleine, sur 2023, les impacts des augmentations qui ont eu lieu en 2022. Là, on va se les prendre sur une année pleine. Sur le Budget de 2023, l'augmentation est essentiellement due au réglementaire. Je tiens à vous rassurer sur les embauches, nous n'en avons pas en 2023, nous sommes presque à un effectif quasi constant, même peut-être en légère diminution. Nous ne pouvons pas faire autrement, j'en suis la première désolée, mais on ne peut pas aller contre le pouvoir d'achat des agents de la collectivité. On se doit de respecter tout ce qui est réglementaire.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Sylvie, tu es bien patiente parce que, Monsieur DARAUD, je vous le dis franchement, la question que vous posez c'est Hibernatus. C'est la question sortie du congélateur d'il y a 14 ans. On aurait dit M. GRANELLE qui interpellait Marie-Hélène FABRE. Vous recrutez à outrance, vous êtes dans l'excès. Non seulement vous ne préparez pas la question parce que vous ne lisez pas les documents, vous ne venez pas aux réunions préparatoires du Conseil municipal, mais en plus vous n'écoutez pas en séance. On vient de l'expliquer. Un slide y été dédié. C'est l'actualité. Tout ce qu'elle vient de vous expliquer, c'est ce qu'on redit et que l'on a dit tout au long de l'année dernière. Là, vous ressortez votre question décongelée et vous la reposez comme si de rien n'était. Vous repartirez, vous vous rendormez et on repartira pour un tour. Essayez, sur cette partie, de lire les documents qu'on vous remet et là au moins on aura des débats intéressants.

Monsieur Bruno BREHON : Ce qu'on vient d'entendre est dingue. Pas forcément de la majorité, pour le coup, je ne me tournerai pas, mais de critiquer l'augmentation du nombre de fonctionnaires à la mairie, cela m'agace pour le bon fonctionnement de nos services publics je pense que c'est une bonne chose. En plus, ce sera rare, je pense qu'il faut que vous en profitiez, Monsieur MALQUIER, mais je suis quasiment d'accord avec vous de ne pas avoir vu la chronologie de l'actualité avec l'augmentation du point d'indice, avec l'augmentation, à plusieurs reprises, du SMIC j'ai l'impression qu'on a, avec vos ex-collègues du RN, la même façon de faire à l'Assemblée nationale de ne pas vouloir augmenter le SMIC et d'être contre le pouvoir d'achat en tout cas l'augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés. C'est intolérable !

Monsieur Jean-François DARAUD : Pas du tout. Je désirerais justement que les fonctionnaires qui sont en place soient bien payés et très bien payés et ne pas augmenter la masse salariale par les embauches qui n'auraient aucun sens. Je veux justement augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires en place.

Monsieur le Maire : On va clore le débat sur ce sujet. Y a-t-il d'autres interventions sur le fond du Débat d'Orientations Budgétaires ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 41
Pour : 38
Contre : 2
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

9 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR LA CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS EN VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA) «RÉSIDENTE ÉPICURE»

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Mme ABED ne vote pas et a quitté la salle.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce sont 2 M€ pour la construction en VEFA de la Résidence Épicure. C'est le cautionnement autour de 15 %, la garantie de la Ville, pour le bailleur.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

Départ de M. Jean-François DARAUD à 20h51

10 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ALOGEA POUR LA RÉHABILITATION DE 62 LOGEMENTS CITÉ SAINT VINCENT

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Mme ABED ne vote pas et reste en dehors de la salle.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est pareil, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une garantie d'emprunt autour de 20 % pour le remboursement d'un prêt relatif à la réhabilitation de 62 logements à la Cité Saint Vincent pour un montant un peu supérieur à 2,2 M€.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions sur cette garantie d'emprunt ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

Mme Yamina ABED rejoint l'Assemblée

11 – RÉGIES - ANNULATION DES MARCHÉS DE PLEIN VENT DES DIMANCHES 25 DÉCEMBRE 2022 ET 1ER JANVIER 2023

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Merci, Monsieur le Maire. Cette année, deux marchés hebdomadaires du dimanche tombent le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Après avoir consulté les syndicats des marchés des forains, il est proposé de supprimer ces deux marchés plein vent.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

12 – COEUR DE VILLE - COMMERCE - DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Pour 2023, il est proposé d'accorder 12 dérogations au repos dominical réparties sur les 4 dimanches de juillet 2023; les 4 dimanches d'août 2023; le 26 novembre 2023 et les 3 derniers dimanches de décembre 2023. Puis, d'accorder également 5 dérogations au repos dominical pour 2023 concernant les commerces des professionnels de l'automobile qui seront réparties sur le dimanche 15 janvier, le 12 mars, le 11 juin, le 17 septembre et le 15 octobre 2023.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40

Pour : 39

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à la majorité

13 – ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE L'AUDE

Jean-Michel ALVAREZ

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2003, la Ville de Narbonne a signé avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce CEJ a soutenu financièrement la Ville de Narbonne dans ses actions vis-à-vis de la jeunesse. Ce CEJ va être remplacé par un Contrat Territorial Jeunes (CTJ). Ce nouveau contrat répond à une logique de bassin et donc va dépasser les limites de la commune. Au niveau du financement, le PSEJ (Prestation de Service Enfance Jeunesse) devient le dispositif bonus CTJ et maintient tous les financements en augmentant même le financement de la petite enfance. Les actions du CEJ seront validées par un comité qui va se réunir le 22 novembre 2022 auquel assistera l' élu en charge de la délégation de l'enfance, c'est-à-dire Jean-Paul CESAR, et de la direction du service jeunesse. Ces actions sont listées dans la délibération. Elles concernent la petite enfance, la jeunesse et maintenant le logement, la vie sociale rurale et des quartiers. Il y a 25 signataires sur les 37 communes. On vous demande d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire : Dans cette salle des Synodes, le 13 décembre, les 22 communes seront présentes et la CAF aussi et nous signerons tous, avec M. CESAR me représentant ce jour-là, cette convention, si nous la validons aujourd'hui. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

14 – FONCIER - RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - LIEUDIT BADENS - SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DU CENTRE D'AFFAIRES LA MAYRALE

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Vous avez la délibération. Y a-t-il des interventions ou des questions sur cette rétrocession ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. M. FRANÇOIS s'est absenté, mais il reviendra.

Votants : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

15 – FONCIER - ÉCHANGE FONCIER CHEMIN DE CRABIT – SARL LOUXOR

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Dans le cadre d'une régularisation sur l'espace public et sur les délimitations, il y a un échange foncier avec LOUXOR pour que l'on retrouve un espace public cohérent par rapport au morcellement qui a eu lieu. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

16 – FONCIER - ACQUISITION INDIVISION SIMON – PISTE CYCLABLE

Didier MOULY

Monsieur Patrick François reprend sa place.

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'acquisition d'une partie des parcelles Simon entre RAONEL et la route de Moussan pour finir le plus rapidement possible l'acquisition des parcelles permettant de finir la piste cyclable entre Cuxac et Narbonne. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

17 – FONCIER - ACQUISITIONS D'EMPRISES - COMBES / ZOUROUDIS - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE

Didier MOULY

Monsieur le Maire : C'est dans le cadre d'une régularisation en ce qui concerne l'aménagement prévu rue de La Ganguisse. C'est pour que la voie soit de la largeur normale dans le projet de lotissement qui va se réaliser. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

18 – FONCIER - CESSIION IMMEUBLE SIS 36 AVENUE DE TOULOUSE - M. CAPDEVILLE

Didier MOULY

Monsieur le Maire : Vous vous rappelez que dans le cadre des collections du NarboVia, mises à disposition par la Ville, il a été acheté par la Ville, à la suite d'une préemption, l'ancienne biscuiterie BOUSQUET à droite du pont de Carcassonne, en sortant par l'Avenue de Toulouse. La Région l'a utilisée pour rendre saines les pierres en les nettoyant, en les expertisant et autre – cela fait sourire M. PENET – l'ensemble des bâtiments étant vide, M. CAPDEVILLE a proposé, comme il l'avait prévu initialement, de le racheter. La Ville n'a pas perdu d'argent puisqu'il est proposé à la vente à 200 000 € alors que nous l'avions acheté initialement à 174 000 €. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

19 – FONCIER - DÉNOMINATION DES VOIES - GIRATOIRES ET OBSERVATOIRE

Jean-Claude JULES

Monsieur Jean-Claude JULES : Il s'agit d'une décision de la commune de Narbonne de se lancer dans une opération pour dénommer un certain nombre de giratoires qui se trouvent sur notre territoire et qui, jusque-là, n'en avaient pas. Ceci en accord avec une commission qui s'est réunie et qui a planché justement sur les noms à donner à ces giratoires. Tout d'abord, 57 ont été dénombrées parmi lesquelles 34 ont été retenues. Les noms donnés à ces giratoires dans la plupart des cas honorent un certain nombre de Narbonnais, dont certains sont des contemporains que vous reconnaîtrez, pour leur service rendu à la patrie narbonnaise. Je citerai simplement quelques noms à titre d'exemple : Maryse SABRIÉ, épouse de Raymond SABRIÉ, il est inutile de rappeler les services rendus par ce couple pendant une quarantaine d'années puisque ce sont eux qui ont en quelque sorte mis à jour les fameuses peintures romaines que l'on retrouve aujourd'hui au musée NarboVia ; Michel FLANZY est un œnologue qui a dirigé pendant pas mal d'années voire de décennies la station œnologique qui se trouvait...

Monsieur le Maire : C'est lui qui a créé la station.

Monsieur Jean-Claude JULES : À l'époque là où se trouve le tribunal aujourd'hui. Le rond-point Michel FLANZY est évidemment celui qui se trouve tout à côté. Et puis on a décidé également d'honorer un ancien professeur de physique-chimie Jacques CASENOVE qui a beaucoup œuvré pour la création de l'observatoire de Montplaisir. C'est quelqu'un que probablement certains ont côtoyé et moi-même je l'ai eu comme collègue au lycée pendant pas mal d'années et je peux attester de son travail et de son dévouement pendant de très nombreuses années pour créer et animer cet observatoire. Il y en a comme cela 34, la plupart sont d'anciens Narbonnais, je vous laisserai chercher pourquoi on les a honorés. Il s'agit pour le Conseil municipal d'approuver les choix faits par cette commission.

Monsieur le Maire : Si tu me permets, Jean-Claude, j'ajouterais deux choses. D'abord, il y a un giratoire d'une personne vivante, il s'agit du giratoire Louis CAPELLE qui a été dénommé en ce sens à sa demande. Puis, pour répondre aux questions posées lors de la commission du Conseil municipal, le giratoire Henri MARTIN n'est pas à la gloire du Maire de Port-la-Nouvelle, mais au contraire c'est la reconnaissance du travail effectué par ce menuisier associé à DUEDRA et qui est devenu le Président de la Chambre des métiers de l'Aude et du Racing Club Narbonne. L'importance qu'il a eue pendant ses mandats successifs et la taille de l'entreprise qu'il avait créée avec DUEDRA ont permis à la commission d'envisager cette possibilité. Ses enfants, Mme Solange MILLET et M. Éric MARTIN ont accepté que ce giratoire soit dénommé ainsi. Il y en a aussi un en mémoire de celui qui a été pour l'ensemble de la ville un homme important, Ange AYORA. Il y a Pierre BOUSCARLE en tant que photographe passionné et qui a laissé à ses héritiers une collection exceptionnelle des vues sur Narbonne non seulement sur le patrimoine, mais également sur le sport et sur la culture qui constitue un fond très important.

À côté des giratoires, il y a l'observatoire et à la demande du Club qui est en charge de cet observatoire, il a été donné le nom de Jacques CASENOVE, car la famille, en accord avec le club de l'observatoire, a souhaité que l'on donne ce nom. Il est situé à Montplaisir, il est très fréquenté et que beaucoup de nuits sont passées à cet observatoire par les membres de cette association. En plus, cette association va, Monsieur ALVAREZ, dans les écoles expliquer comment on observe parce qu'ils ont un observatoire mobile qui leur permet d'aller dans les écoles dans le temps périscolaire pour présenter des modalités de regarder les étoiles.

Monsieur Jean-Claude JULES : Une simple remarque, Monsieur le Maire, et vous l'avez souligné en filigrane en quelque sorte. Chaque fois qu'on donne le nom d'une personnalité à un giratoire ou à une rue, il faut bien entendu avoir l'accord explicite et écrit de la famille.

Monsieur le Maire : S'il n'y en a pas d'interventions, on peut passer au vote.

Votants : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

20 – ESPACE PUBLIC - MODALITÉS DE RÉPARTITION DES RECETTES LIÉES AU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) POUR 2023

Sophie PONS-PELOFY

Monsieur Julien CALMON sort de la salle.

Madame Sophie PONS-PELOFY : Depuis maintenant janvier 2018, compte tenu des frais engendrés par la gestion du stationnement et les travaux en matière de mobilité, réalisés par la Ville qui reste compétente en matière de stationnement et de voirie sur son territoire, il est proposé de formaliser l'absence de reversement de la Ville de Narbonne au Grand Narbonne dans le cadre des recettes liées au forfait post-stationnement pour l'année 2023. Ces recettes permettent de financer des travaux liés à la mobilité tels que les arrêts voyageurs et les trottoirs accessibles; les voies vertes; les espaces dédiés aux vélos et la pacification des quartiers. On pourra citer comme exemple les travaux sur les avenues Carnot, Hubert Mouly et Jean Antagnac et, plus actuellement, les travaux sur l'ancienne route de Cuxac et quant à la pacification des quartiers, les travaux novateurs des rues Lebon, Naquet et Considérant ou Clovis Hugue pour le quartier Anatole France.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

21 – PAYSAGES ET NATURE – ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS - FORÊT COMMUNALE DU PICOU

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Comme vous le savez, la Ville de Narbonne possède une forêt communale de 113 ha sur la commune de Cessac au lieudit du Picou. La gestion de cette forêt est confiée à l'ONF. Il pratique régulièrement des coupes de façon à entretenir cette forêt et préserver la biodiversité. On vous propose simplement de valider ces coupes.

Monsieur le Maire : Cela entre dans le cadre du PSG de cette forêt prévu de 2017 à 2036 avec l'ONF. Ce sont eux qui déterminent les coupes. Vous savez qu'on ne pèle plus une parcelle, on fait d'abord un marquage qui permettra de prendre les arbres qui feront ensuite l'objet d'une vente aux enchères à Quillan. Ces ventes ne sont plus physiques, mais électroniques. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

22 – MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE « LES ROBIN(E)S » - AMÉLIORATION DE LA PARTIE DU CIMETIÈRE DÉDIÉE AUX INDIGENTS

Virginie BIROCHEAU

Monsieur Julien CALMON reprend sa place.

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal n'est pas terminé puisqu'il y a une motion présentée par Mme THIVENT qui a dû donner procuration à un des deux membres de son groupe. Puis, nous aurons les questions écrites par M. SAINTE-CLUQUE et ensuite la question orale de M. SAINTE-CLUQUE.

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir. Pourquoi cette motion ? L'idée était de rendre ce lieu qui est très propre, mais très impersonnel en un lieu plus accueillant. Cela peut se faire à travers une végétalisation ou une œuvre artistique. L'idée est de créer une réflexion autour de ce carré des indigents. Au-delà de cela, il est question ici de faire société comme d'ailleurs lors de l'intervention citoyenne de ce soir sur la place de l'Hôtel de Ville. Pourrions-nous collectivement ne plus rejeter, ne plus ostraciser ? C'est le sens de cette motion : réintégrer dans notre société ces populations que nous ne voulons pas voir. Ce n'est pas compliqué, c'est n'est pas forcément cher, c'est juste de l'humanité. Merci.

Monsieur Bertrand MALQUIER : J'en ai parlé avec M. RUDENT lors de la préparation. Sur la forme, cette motion perd un peu son sens initial qui était de faire une action lobbyiste de l'Assemblée municipale pour attirer l'œil du législateur ou du gouvernement sur des sujets qui impactent la Narbonnaise. Cela devient maintenant la fenêtre médiatique pour faire des coups politiques. La presse nous a appelés avant-hier pour faire des photographies du champ commun, comme on l'appelle, du terrain commun. Cela ne ressemble pas du tout à ce travail de co-construction que l'on espérait autour d'un projet partagé. De plus, cela met à défaut ou en difficulté des agents sur leur capacité à impulser des idées nouvelles. Je vais plutôt vous expliquer comment fonctionne ce service. Déjà, ce carré – que vous appelez carré des indigents – est une obligation légale pour la collectivité de disposer d'un terrain où les défunts sont inhumés gratuitement. On l'a eu appelé par le passé fausse commune, elle s'appelle champ commun ou terrain commun. Qui peut être inhumé dans ce champ commun ? Ce sont les démunis ou les sans domicile fixe dont il n'est pas possible de retrouver la famille, mais c'est aussi ceux qui le souhaitent par conviction ou qui ne peuvent financer une concession individuelle. On accueille deux types de populations de défunts dans ce carré. Le terrain commun est concédé pour une durée de 5 ans et au bout de 5 ans, la collectivité peut le récupérer pour transférer à l'ossuaire ou à la crémation, en l'absence de famille ou sans volonté particulière des familles.

Aujourd'hui, à Narbonne, ce sont des caveaux individuels, c'est un choix volontaire. Plutôt que de les mettre en pleine terre, on a décidé d'installer des caveaux d'individuels. Aujourd'hui il y a 187 places et 177 sont déjà occupées. Il reste 10 places disponibles. Pour la collectivité, le coût de construction unitaire est de 20 630 € uniquement pour la cuve et tout ce qui relève du coût du terrain. Au niveau des frais d'obsèques, quand la personne est dans l'impossibilité d'y prétendre, la Ville se supplée et prend en charge les frais d'obsèques et cela coûte environ 10 300 € par inhumation. Pour l'année 2022, on a pris en charge 8 obsèques pour un peu plus de 100 000 € et, en 2022, on a procédé à la construction de 20 caveaux supplémentaires pour 48 000 € environ. La Ville fait un effort légitime, mais volontaire pour rendre le plus humaine possible cette fin de vie. Je vous disais la différence entre des indigents et les autres, ceux qui, soit soient ne peuvent pas se payer la concession individuelle, soit font le choix volontariste. En 2019 par exemple, sur les 13 inhumations dans le champ commun, deux concernaient des indigents. En 2020 et en 2021, le nombre a été un peu plus important en raison des problématiques sanitaires. En 2022, jusqu'à vendredi dernier, il y a eu 16 inhumations dans le champ commun dont la moitié ont été pris en charge par la mairie pour des indigents. Le chiffre de 6 ne correspond pas à la réalité du service de l'état civil.

Ensuite, la majorité s'est réunie, on en a discuté. On ne souhaite pas voter favorablement pour votre motion parce que, selon le retour des services, il y a un caractère personnel et émotionnel dans la sépulture. Il y a souvent des volontés secrètes, mais aussi des volontés affirmées pour les défunts et nombre d'entre eux ne demandent aucun fleur, aucune plaque, rien. On ne peut pas transgresser et surtout pas, en plus, dépasser la compétence municipale en faisant un choix pour chaque cérémonie – ce n'est pas pour le coût, vous vous en doutez bien – d'ajouter un bouquet de fleurs ou une stèle, un mausolée. On doit respecter cette partie secrète par rapport à laquelle certains ont des familles qui s'y recueillent. Au mois de novembre – je ne sais pas quand Mme THIVENT est allée au cimetière de l'ouest – nous y sommes allés avec M. le Maire et Guy CLERGUE fin octobre, le 27 de mémoire, et vous aviez un champ commun fleuri et d'autres où il y avait carrément marqué surtout pas d'éléments distinctifs. Pour nous, cette motion aurait pu être sous un modèle différent, elle aurait pu être discutée, on aurait pu expliquer les motivations, ce qui se fait ailleurs, mais on préfère conserver ce secret ou cette forme sentimentale et personnelle de la sépulture et ne pas imposer un choix commun, extérieur à chaque sépulture dans ce champ commun. Voilà pourquoi le groupe majoritaire votera contre cette motion.

Madame Virginie BIROCHEAU : L'idée n'était pas de fleurir les sépultures, c'était de rendre le lieu globalement plus accueillant.

Monsieur le Maire : Le lieu est attrayant, Madame. Vous avez – comme vient de le dire M. MALQUIER – beaucoup de sépultures au milieu de ce champ commun qui sont fleuries ou qui ont des éléments retraçant la mort. Vous avez à côté le carré israélite, il n'y a pas une fleur, il n'y a pas le témoignage de quelque élément sentimental sur ces tombes. Pourquoi irait-on fleurir des tombes où les personnes n'ont pas exprimé quelque chose ou elles ont exprimé éventuellement un sentiment et pas celles qui, par leurs religions, par leur volonté, ne fleurissent pas ? L'égalité est de dire que chaque personne, de son vivant, peut exprimer sous différente forme la possibilité d'un accompagnement ou pas de son corps lorsqu'il est décédé.

Madame Virginie BIROCHEAU : C'est le lieu, pas les tombes à titre personnel. C'est dans ce sens que cette motion a été déposée.

Monsieur le Maire : Le lieu est le cimetière de l'ouest et c'est un lieu qui n'est pas banalisé qui n'est pas sur le côté, il est au milieu des autres carrés. Le nouveau carré musulman est juste à côté. C'est un autre style, une autre vie, une autre culture. On ne le met pas à l'écart ce carré. Il est au milieu de l'ensemble du cimetière de l'ouest. Je ne sais pas si vous y êtes allée. C'est comme le Jardin du souvenir, il y en a un au cimetière de l'ouest et de nombreuses personnes y vont disperser les cendres et n'apportent aucune plaque ou aucun symbole de la personne dont les cendres ont été étendues. C'est un choix personnel. Vous en avez d'autres qui ont des plaques – puisque c'est possible – ou appose un souvenir. C'est lié à chacun des défunts. Ce n'est pas une collectivité qui va s'immiscer dans la vie privée et personnelle d'une famille ou d'un défunt, même s'il est indigent.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 40

Pour : 8

Contre : 27

Abstention(s) : 5

Le conseil rejette à la majorité

Monsieur le Maire : Nous allons passer aux questions écrites.

Monsieur Philippe CAZAL : Je vais commencer par la première, c'est moi qui l'ai rédigée. Cette question écrite porte sur l'application de l'arrêté temporaire du 9 septembre 2022 «*arrêté anti mendicité*». Monsieur le Maire, vous avez pris le 9 septembre 2022 un arrêté temporaire interdisant la consommation de boissons alcoolisées, la station assise ou allongée, je cite : «*Lorsqu'elle constitue une entrave à la sûreté et à la commodité du passage*» dans le centre-ville élargi permettant ainsi aux policiers municipaux de la Ville de Narbonne de verbaliser les contrevenants. Le 19 octobre dernier, boulevard Maréchal Joffre, une dame âgée de 61 ans a été verbalisée par un agent municipal pour une prétendue atteinte à la tranquillité publique. En réalité, cette personne mendiait sur la voie publique. Elle n'était manifestement ni agressive ni allongée sur le sol et ne consommait pas d'alcool. Ce n'est pas non plus une délinquante, mais une personne pauvre, seule qui touche une pension d'invalidité de 700 € par mois et dispose, une fois payé son loyer, de 400 € pour survivre. Dès lors, Monsieur le Maire, on sait bien que les policiers municipaux font ce qu'on leur dit de faire. Pouvez-vous nous préciser quels sont les ordres que vous avez donnés aux policiers municipaux sur l'application de votre arrêté temporaire du 9 septembre 2022, visé par la sous-préfecture de Narbonne le 3 octobre 2022 ? Quelle est la logique d'une telle verbalisation ? En quoi cette dame gênait-elle la tranquillité publique ? Si les policiers municipaux ont pour feuille de route de considérer que le seul fait de mendier constitue un trouble à l'ordre public alors nous avons perdu toute humanité, car c'est le fait de voir qu'à notre époque il existe encore autant de gens pauvres réduits à mendier dans la rue pour pouvoir subsister qui constitue un trouble à l'ordre public et à nos

valeurs républicaines. Dans le contexte économique et politique actuel qui accroît la précarité, nous aurions besoin de plus d'humanité et de plus de solidarité et non pas de tenter de cacher la misère en l'éloignant du centre-ville.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Monsieur CAZAL, cette question écrite porte sur la verbalisation de cette dame qui a été relayée dans la presse. Vous relatez avec précaution : manifestement, apparemment, visiblement et on suppose. Les motivations par contre sont les bonnes, il s'agit de l'arrêté municipal 2022-400 qui régleme la gêne manifeste à la sureté et à la commodité du passage des usagers. Il n'y a pas de problématique d'alcool en l'espèce. On a rien inventé, c'est un arrêté qui se reproduit dans le temps depuis le 31 mai 2013 puisqu'il avait été pris sous le numéro de l'époque 2013-526, article premier : la station assise ou allongée lorsqu'elle constitue une entrave à la sureté ou à la commodité du passage est réprimée par ce même arrêté qui avait été signé par un Maire précédent avec un adjoint au service juridique différent. Ce n'est que le renouvellement permanent de cet arrêté qui porte un numéro qui est rattaché à l'année.

Sur la motivation, vous l'avez, elle porte sur l'entrave. Sur le procès-verbal, rédigé par le service de police municipale, je vous lis la constatation : *« Constatons à 20h14 une personne assise sur une petite marche, pieds en plastiques, à hauteur de la sortie du magasin Carrefour City boulevard Joffre à proximité d'elle se trouve un caban à roulette, une béquille, des plats emballés dans du papier alu se trouvent à ses pieds et quelques pièces de monnaie sont posées sur une petite sacoche. Mentionnons que cette même personne a été invitée une demi-heure plus tôt par nos soins à quitter les lieux en raison de la gêne de la commodité au passage occasionnée »*. Une demi-heure plus tard, les policiers municipaux repassent et verbalisent pour la deuxième fois parce qu'elle avait déjà fait l'objet d'une verbalisation pour les mêmes motifs. C'est la réalité de l'infraction. Cette dame qui est en situation de précarité est en infraction parce que l'espace public est partagé et le rôle de la police municipale est de le faire respecter et de trouver ce juste équilibre du partage de l'espace public. La PM fait appliquer les règles décidées par la collectivité, mais également la loi. Aujourd'hui, nous avons de nombreuses plaintes écrites ou téléphoniques de riverains, de commerçants se plaignant de la présence de regroupement, de l'entrave à la commodité de passage par la présence importante de personnes marginales à cet endroit, de personnes en situation de précarité qui se concentrent sur ce boulevard Joffre et plus précisément à ce même endroit. Je peux vous lire même un exemple d'un des plaignants qui nous informe et nous demande une intervention. Il est à proximité immédiate : *« Plusieurs personnes ont pris leur habitude aux côtés d'un sans domicile fixe [...] et passent leur journée à squatter devant notre entrée et notre vitrine ce qui n'est pas sans nous poser problème. De plus, leurs chiens urinent contre nos façades, des crachats souillent nos vitrines, certains passent la nuit sur place, des odeurs fétides envahissent nos bâtiments. À l'heure à laquelle je vous écris, ils déjà une dizaine à squatter devant la porte. Je sais que vos équipes passent régulièrement et font tout ce qu'elles peuvent pour les éloigner, mais une fois parties, ils reviennent comme si de rien n'était. Dernièrement, une entreprise de nettoyage est venue laver et désinfecter notre devant de porte, rien n'y a fait, en une semaine elle a été aussi sale qu'auparavant. Je n'ai évidemment pas de solution miracle à vous proposer, j'en suis désolé, je vous demande de bien vouloir remonter mes doléances auprès des élus en charge des problématiques de sécurité »*.

Ces exemples sont permanents. Sur le boulevard Joffre, nous avons fait, uniquement sur le boulevard Joffre, 139 interventions depuis le début de l'année. Il y a eu alcool, commodité de passage, chiens non tenus en laisse, tapage. Sur cet arrêté, on est à 1 018 PV dressés depuis le début de l'année. 139 concernent Joffre. On est toujours partagé entre la misère, la détresse et l'obligation de répondre à des attentes naturelles. C'est parfois le sentiment d'insécurité ou l'entrave. Je me suis rendu sur place et effectivement cette dame est toujours au même endroit, je la vois depuis plusieurs mois. Elle est à l'angle du Carrefour Market et elle est au droit du petit container poubelle, mobilier urbain, devant elle. Elle pose ses affaires, elle pose des plats. J'ai pris une vidéo, je n'ai pas filmé son visage, je suis passé devant. La commodité de passage n'est pas évidente. Il y a des

commerces tout autour. Nous sommes allés rencontrer les commerçants. Ils ne vous le diront peut-être pas parce qu'ils n'osent pas parce que c'est difficile de s'y attaquer, mais ils râlent, ils nous demandent d'intervenir. Ils nous demandent de légiférer et on les comprend et on le fait.

Derrière également, il y a la Police municipale. Il est abominable qu'on jette en pâture sur la vindicte populaire des réseaux sociaux, les nouveaux procureurs qui jugent les policiers municipaux. Nous, dans la majorité municipale, les défendons. Nous sommes fiers de ce corps parce qu'il fait respecter cet état de droit qui est légitime. Ils ne font pas de chasse à la précarité. Ils font leur travail et ils le font humainement tout le temps. Ils sont sérieux, ils sont consciencieux et ils font un métier difficile. Ils sont au contact de la violence, de l'insécurité, de la précarité. Ils sont partagés entre la souffrance que leur procurent certaines images, certains moments difficiles et la nécessité de faire appliquer la loi et les règlements. Je trouve regrettable qu'encore une fois certains se permettent de juger, d'émettre des analyses sans savoir, en commentant, en lançant sur les réseaux sociaux cette fatalité. Sans vouloir faire non plus la chasse aux commentaires, derrière ce sont sur les policiers municipaux : *« Ce sont des cow-boys, ils ne voient pas où ça craint, c'est des guignols, ce sont une bande de toquards. Si c'est les deux qui se baladent en VTT, normal, ils sont coutumiers du fait, ce sont deux pauvres types, ils abusent de leur pseudo pouvoir. Cela montre le niveau de la police municipale de Narbonne, record encore cet après-midi, des gants bleus sont allés rafler des gosses au Vél' d'Hiv, les ordres sont les ordres ! »* Voilà ce que je ne tolère pas, voilà ce que la majorité municipale ne tolère pas, c'est jeter en pâture tout ce qui est forces de l'ordre. Ils font leur travail et ce travail est fait à partir d'arrêtés. Ils font respecter les arrêtés. On n'est pas entre le marteau et l'enclume, on fait respecter l'espace public, on partage l'espace public.

Cette dame qui fait l'objet de votre défense est à cette place et elle la garde à tel point qu'elle a même donné un coup de tête à Mme Amélie COISSARD, il y a quelques mois en arrière, pour conserver cette place. Invitation à manifester : *« Manifestons pacifiquement devant l'Hôtel de Ville »*. À 15h30, un individu se présente place de l'Hôtel de Ville avec un peu d'avance, un peu d'alcool, les policiers municipaux vont le voir et lui demandent de ranger, de détruire ou de vider sa cannette. Il commence à expliquer qu'il est là pour défendre Mme QUENTIER. Et là, il se met à insulter et à aboyer sur nos policiers municipaux. Il traite même de *« sale Arabe »* l'un d'eux. Il a été interpellé et placé au commissariat pour répondre d'une plainte déposée par le policier municipal cet après-midi.

On peut s'expliquer, on peut poser des questions, s'adresser par mail : que s'est-il passé ? Pourquoi ? Cette dame a été prévenue à plusieurs reprises. On lui a demandé de se déplacer et de ne pas rester dans ce petit passage trop étroit qui empêche la commodité de passage. On lui a dit à plusieurs reprises, on est venu lui expliquer. Non, rien n'y fait, elle est toujours là et elle gêne la commodité de passage. Les policiers municipaux ne font qu'appliquer la loi. Posez des questions, intéressez-vous, on répond systématiquement, mais ne nous interpellez pas et ne jetez pas en pâture à la vindicte populaire sans expliquer les motivations, sans expliquer le contexte. Les policiers municipaux, les services publics font excellentement leur travail, ils le font avec application et conscience. Voilà les explications de contexte que je voulais apporter à cette question pour motiver le procès-verbal.

Monsieur Philippe CAZAL : Ne détournes pas l'attention sur les Conseillers municipaux et les agents municipaux, ce ne sont pas les policiers qui sont en cause, c'est votre arrêté.

Monsieur le Maire : Vous avez posé la question et on vous a répondu. Ce n'est pas un débat. Monsieur SAINTE-CLUQUE, la deuxième question sur les animaux de Montplaisir, la maintenez-vous ? Est-ce vous qui la soutenez ?

Monsieur Patrick FRANÇOIS : On a eu en partie la réponse avec M. VICO, mais je vais quand même la dérouler. Le site du château de Montplaisir est un lieu agréable pour les habitants du Grand Narbonne et plus particulièrement pour toutes les familles qui vivent à proximité de ce lieu

remarquable. Outre les mariages qu'on y célèbre et le parcours sportif, les aires de jeux sont appréciées par tous. Que l'on soit seul ou en famille, on peut s'y promener en toute sécurité. Pendant des années, on pouvait y rencontrer moutons, cygnes, oies et d'autres animaux pour le plaisir de nos enfants et des amoureux des animaux, toujours plus nombreux. Mais voilà que tous ces animaux ont disparu du château de Montplaisir. Notre question est – et M. VICIO a répondu tout à l'heure – où sont passés ces animaux ? Il a répondu, on en prend acte. Quelle est la raison de leur absence ? Un projet va-t-il se faire ? Là aussi, on prend acte. Mais alors, permettez-moi, Monsieur le Maire, de poser une autre question. Le Conseil citoyen a-t-il été associé à cette décision ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas écrit donc on n'y répondra pas. Vous avez oublié l'observatoire dans votre question qui est lieu très fréquenté aussi.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Vous avez formulé les questions et les réponses et M. VICO vous les avait apportées. Dans votre question, vous parlez de moutons et de cygnes, ils ont disparu depuis de nombreuses années. Le parc est fermé toute la semaine, il n'est ouvert que le mercredi après-midi aux scolaires et les jours de cérémonie.

Monsieur le Maire : Il ne doit pas y aller souvent M. FRANÇOIS.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Non. Le panneau que vous a montré Alain VICO était apposé sur les grilles d'entrée.

Monsieur le Maire : Le voilà le panneau, je vous en donne la photocopie, si vous la voulez, Monsieur FRANÇOIS.

Monsieur Patrick FRANÇOIS : Je l'ai pris en photo, Monsieur le Maire. Il est sur mon portable.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Franchement, les dernières années c'était un peu triste. La commune n'a pas cette vocation. Au départ, il s'agissait d'accueillir des animaux abandonnés qu'on entretenait et cela permettait une petite animation. Il y a eu de moins en moins d'abandons et puis André-Luc MONTAGNIER à Saint-Pierre a voulu créer une ferme pédagogique complète en y mettant les moyens et en apportant les soins vétérinaires nécessaires et en faisant de la mutualisation quelque part au sein du Grand Narbonne. Je vais vous dire exactement ce qu'il restait à Montplaisir quand nous avons déménagé et ceux qui ont fait l'objet du déménagement : 9 canards, 1 oie, 2 chèvres, 1 brebis, 4 ânes et un poney. Ils étaient malheureux dans ces grands enclos. Ils sont tous réunis à l'Oustalet, heureux avec l'air marin pas très loin. Ils auront une retraite heureuse et ils laisseront place à un parc intergénérationnel, c'est le projet qui s'inscrira dans un prochain rapport de développement durable, dans les prochaines années.

Monsieur le Maire : Vous pouvez aller voir les vidéos réalisées par M. MONTAGNIER qui montrent l'arrivée de ces animaux et la mise en place avec les autres qui sont présents. Monsieur SAINTE-CLUQUE, la troisième question sur La Nautique. Qui la pose ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je vis à Montplaisir, nous sommes nombreux à vivre à Montplaisir. Dire que les animaux sont aujourd'hui à Fleury, je veux bien, mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de Narbonnais qui vont aller à Fleury notamment toutes les personnes qui habitent à Montplaisir qui ont des enfants et qui se promènent dans ce parc. Je trouve qu'il y a toujours un rapport très particulier entre les animaux et les enfants et donc il est regrettable qu'on n'ait plus d'animaux à Montplaisir.

Monsieur le Maire : Vous habitez à Roche-grise et vous avez le parc à côté. Vous y allez le mercredi après-midi ? Allez, question suivante !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : L'association «A tout bout de chant» a été sommée au mois de mars 2016 par votre colistier Robert DEJEAN de quitter le bâtiment situé sur le site de La Nautique au bord de l'étang de Bages-Sigean qu'elle rendait dynamique et convivial grâce à l'investissement des intéressés et de ses membres. Je crois qu'ils avaient investi plus de 30 000 € pour refaire cette salle qui était occupée pratiquement toutes les semaines. La raison alors avancée par l'ancien président de la Société Nautique de Narbonne pour la faire partir de ce site exceptionnel était que ce bâtiment devait être démoli, comme tous ceux qui étaient sur sa zone maritime, de manière à rendre la bordure naturelle de l'étang. Or, depuis quelques jours, plusieurs Narbonnais ont vu sur ce site des employés de la mairie de Narbonne et un technicien qui a été interrogé par un Nauticard aurait répondu – vous voyez, j'utilise le conditionnel – qu'il faisait des analyses et qu'il ne pouvait rien dire de plus. Dès lors, que pouvez-vous nous dire sur ce que va advenir de ce bâtiment?

Monsieur le Maire : Ce bâtiment était la propriété de M. ESPADA qui l'avait aménagé avec le Nautic' Bar. Partant à Marseille créer un aquarium, M. ESPADA a cédé le fonds de commerce à une personnalité narbonnaise qui avait la boîte de nuit à Roche-grise, là où vous habitez. La DDTM a estimé que cette cession était en contradiction avec l'occupation du domaine public et a engagé une procédure contre M. ESPADA pour annuler la réalisation immobilière sur l'espace public et permettre ainsi la cessation d'une activité commerciale dans un lieu où ce n'était pas prévu. M. ESPADA a été obligé de restituer à l'État le bâtiment, mais le locataire commercial lui a fait un procès en indemnisation pour une cession qui ne devait pas avoir lieu, une indemnisation de la perte d'exploitation, etc. Je pense que vous avez dû entendre parler de ce procès dans les couloirs du Palais de justice que vous fréquentez puisqu'il a duré plus d'une dizaine d'années. L'État, étant propriétaire de la concession du Port de La Nautique, a inclus dans cette concession ce bâtiment. Lorsque M. DEJEAN a pris la présidence du club de La Nautique, il a constaté qu'une mise en demeure avait été adressée par la Ville au club pour lui dire qu'on ne pouvait pas mettre en location un des bâtiments de la concession à une activité qui n'était pas prévue dans le cahier de la concession. On pouvait mettre à disposition d'un coiffeur, d'une alimentation, mais pas d'une chorale et donc, en application des obligations qui imposent à la Ville de faire respecter la concession telle que l'État la lui a transmise, cette association chorale a été mise en demeure de quitter les lieux, quel que soit l'investissement qu'elle avait fait puisque c'était en toute illégalité.

L'État vient de céder à la Ville de Narbonne l'intégralité de la concession. Le contour de cette concession a été rediscuté avec la Société Nautique et ce bâtiment a été exclu de la concession puisque la Société Nautique n'en a aucune utilité. La Ville vous proposera de céder la parcelle au Conservatoire du littoral, comme elle l'a fait dans les précédents Conseils municipaux pour tout le cordon littoral dont elle était propriétaire jusqu'à la butte de tir. Préalablement, le Conservatoire du littoral souhaite que ce bâtiment soit démoli. Ceux qui sont venus vous raconter cette histoire, ne vous ont pas donné la réalité parce que ce ne sont des employés de la mairie de Narbonne, c'est une société prestataire qui est spécialisée dans l'expertise et qui est allée faire un examen de l'amiante et du plomb qu'il y a sur le bâtiment afin que la commune puisse passer un marché de démolition. La démolition de l'immeuble s'effectuera dès ce lundi 21 novembre dans les conditions réglementaires au regard de ce qui a été constaté par cette société d'expertise et les travaux devraient durer 3 semaines environ. Avant les vacances de décembre, le terrain sera nu et nous vous proposons par la suite la rétrocession de ce terrain au Conservatoire du littoral.

Quatrième question.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je vous remercie pour la réponse, cela prouve qu'il faut poser des questions pour être informé. C'était important que les personnes autour de La Nautique en soient informées. Je ferais une petite remarque sur ce qui a été dit tout à l'heure par rapport aux policiers municipaux. Nous les respectons tout autant que vous et surtout par rapport à l'arrêté dont

vous avez parlé tout à l'heure. Je ferais remarquer une chose, l'arrêté indique bien «la station assise ou allongée» peut effectivement recevoir une amande lorsqu'elle constitue une entrave à la sûreté et à la commodité du passage. On n'a parlé que de commodité de passage, la sûreté concerne la malveillance. Là, il me semble qu'il y a une application...

Monsieur le Maire : D'une part, Monsieur SAINTE-CLUQUE, vous n'avez pas voulu présenter la question, vous l'avez laissée à l'un de vos colistiers qui ne dit rien et tout d'un coup, vous avez eu une ampoule qui s'est allumée au-dessus de votre tête et vous vous êtes dit c'est moi qui ai rédigé l'arrêté de 2013, c'est moi qui ai dit à BASCOU de prendre l'arrêté et l'arrêté de 2022 est le même de 2013. Vous voulez créer un débat alors que ce sont des questions écrites.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J'ai le droit par contre de reprendre le texte. Ce n'est pas une ampoule, ce n'est pas l'arrêté de 2013, ce n'est pas le même, je l'ai vérifié. Quatrième question.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un débat, c'est une question!

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Ne vous énervez pas, calmez-vous.

Monsieur le Maire : C'est facile! C'est vous qui vous énervez. La preuve en est que vous arrivez à la quatrième question en répondant à la première question.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Tranquille, c'est bientôt fini, Monsieur le Maire. Vous n'avez pas besoin de gesticuler, c'est bientôt fini, ne vous inquiétez pas!

Monsieur le Maire : Ce n'est pas fini, attendez, vous allez voir, ce n'est pas fini! Amusez-vous!

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Lorsque vous avez pris la décision d'opter pour l'équipement la salle gonflable qui a été achetée par la Ville pour le handball notamment, composée d'une double membrane d'une longévité de plus de 40 ans selon le constructeur, gonflée par un système assurant à la fois le chauffage, la ventilation ainsi que la stabilité du dôme, l'opposition municipale avait attiré votre attention à l'époque sur le fait qu'il lui semblait préférable de réviser une structure en dur – à l'époque vous aviez indiqué qu'elle serait soi-disant 6 fois plus chère – moins énergivore et donc avec un coût de fonctionnement moindre. Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons demandé oralement de nous préciser le coût en électricité de cette structure. Vous deviez le communiquer et nous attendons toujours. Dès lors, nous vous demandons de nous indiquer de manière officielle combien a coûté l'achat et la construction des aménagements de cette salle – à mon souvenir c'était 600 000 € pour la structure et 200 000 ou 300 000 € pour les aménagements, mais j'en suis pas sûr, je n'ai jamais eu le chiffre exact – le coût annuel de cet équipement public en fluide depuis 2016 et l'estimation du coût annuel de cet équipement en 2023.

Monsieur le Maire : Le coût d'investissement de l'achat et de la construction en 2015 a coûté 650 000 € TTC, j'insiste. Cela comprenait : la conception et l'installation de la structure gonflable (33x46 m) avec une hauteur de 11 m, composée d'un système à double membrane; les installations de chauffage et de climatisation; les travaux de terrassement et de fondations, dallages béton; le prolongement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable; la fourniture et la pose d'un sol sportif et la mise en place de clôtures. Ce coût d'investissement a été présenté en 2015 et comparé avec un gymnase traditionnel qui, en construction, représentait, comme vous venez de le dire, 5 à 6 fois plus cher. La surface totale de cette installation est de 1 725 m², soit 1 518 m² de structure gonflable et 256 m² pour les 13 structures modulables que la Ville loue et qui sont les vestiaires, les bureaux et les locaux de rangement, ce qui représente, pour ces modules, un coût de 50 000 € par an. Le fonctionnement en fluides coûte en électricité, en 2016, 15 100 €; en 2018, 25 500 € et en 2022 52 700 €. Le gaz en 2022 coûte 29 000 €.

Vous savez qu'un contrat est passé avec le SYADEN pour que nous ayons un contrat d'approvisionnement global et que dedans la consommation de la Ville soit calculée. Il est projeté pour 2023, en fonction de la convention signée avec le SYADEN, une électricité pour 30 000 €, un gaz pour 46 000 € et une location des 13 modules – qui a augmenté puisque tout augmente – de 56 000 €. Comme vous l'a dit M. VICO, une GTC (Gestion Technique Centralisée) va être posée pour gérer le chauffage et le luminaire.

Après avoir répondu à cette question, je voudrais vous rassurer, toutes et tous, sur les mesures prises par la majorité au regard des énergies. Il y a – et M. VICO l'a indiqué – une maîtrise du chauffage avec les consignes habituelles pour les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les crèches en fonction de ce que l'État donne comme consignes. Il n'y aura pas de chauffage dans les gymnases, même dans le dôme, puisqu'il est considéré comme un gymnase, en tout cas pour les mois actuels et s'il y avait vraiment un grand froid en janvier et février, on l'envisagerait. Le chauffage ne sera prévu que dans les vestiaires. Il n'y aura pas donc pour ce site une consommation estimée à 54 000 € et on reviendra à une consommation, sur 2023, en électricité et en gaz bien moindre. Pour les bureaux, il y a une consigne de chauffage à 19 degrés ce qui va faire une économie estimée à 27 000 €. La piscine du Palais du Travail va avoir la température de son eau baissée d'un degré et la vidange d'hiver sera supprimée puisqu'elle fermera le 1^{er} juillet 2023. Et bien entendu sur cette année – puisque la fermeture est prévue pendant un an – la Ville va économiser sur les énergies que consomme cette piscine. Il a été également décidé l'extinction de tous les bâtiments publics à partir de 20h; l'extinction des illuminations des féeries à 00h, à la place de 01h les autres années et il n'y aura pas d'éclairage en journée. L'éclairage du sapin de l'Hôtel de Ville et de la cour d'honneur se fera à partir de 16h. L'extinction définitive de l'éclairage des féeries aura lieu le 2 janvier. Comme vous l'a précisé M. Alain VICO, le dossier de migration de l'éclairage public vers le dispositif LED prévoit d'arriver à un objectif de 50 % du parc à la fin du mandat avec un budget estimé à 5 M€ pour lequel nous recherchons actuellement des subventions dans le cadre des plans de l'État et dans le cadre DISL. L'économie attendue sur ces 50 % du parc en LED est de 80 %, comme vous l'a précisé M. MALQUIER, il y a un instant.

Voilà les mesures prises sachant que si fiscalement il y a le filet de protection, le gouvernement a sorti «l'amortisseur électricité» pour les collectivités. Cela a été présenté le 27 octobre. Cet amortisseur de factures va permettre d'affecter les hausses de prix et l'augmentation de la Dotation de Fonctionnement sur le fonds vert dont les collectivités bénéficient dont particulièrement la Ville de Narbonne. Voilà la réponse à la question 4.

Vous avez posé tout à l'heure une question orale. Voulez-vous la poser?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : C'était par rapport aux Dames de France. Je pense que tout le monde s'en souvient, vous pouvez répondre à la question.

Monsieur le Maire : La marquise des Dames de France est sensible puisqu'effectivement elle est visiblement en mauvais état, attaquée dans sa conception en fonte et en acier et attaquée par la rouille. Elle est la propriété d'on ne sait qui. Soit c'est un immeuble par destination puisqu'elle est ancrée dans la façade, soit c'est un immeuble appartenant au propriétaire du sol, la Ville de Narbonne. Il est convenu qu'il s'agit d'un immeuble par destination avec une autorisation de fait de la part de la Ville de Narbonne d'accepter son implantation sur l'espace public.

Le bâtiment est divisé en deux propriétaires : d'une part GENERALI, jusqu'au passage intérieur qui permet d'aller à la cour intérieure et, de l'autre côté, une SCI familiale. Dans le cadre de la surveillance des bâtiments, M. Guy CLERGUE est l' élu en charge de celle-ci à travers la Direction hygiène et salubrité et il a été constaté qu'il y avait un risque de déplacement de la verrière de la rue de l'Ancien Courrier vers les barques, le Cours de la République. La Ville a mandaté un expert et il a

bien précisé le risque. Le rapport a été notifié aux deux propriétaires lesquelles ont également fait une expertise à laquelle a participé M. CLERGUE et tout cela a été confirmé. Aujourd'hui, GENERALI et la SCI doivent prendre en charge la sécurisation de cette marquise. GENERALI a, au nom des deux propriétaires, mandaté un cabinet qui a détaillé ce qu'il y a lieu de faire pour sécuriser l'ensemble et la SOGEA a été choisie et a présenté un devis. Il a été communiqué à la Ville de Narbonne, la partie concernant la SCI familiale et cela s'élève à 53 000 € TTC. C'est la même entreprise qui fera la sécurisation de l'ensemble de la marquise et, dans un deuxième temps, travaillera sur la marquise, mais, à ce jour, les deux propriétaires ont indiqué qu'ils allaient effectivement la démonter pour la réparer, car elle ne peut pas être réparée sur place. Ensuite, ils la reposeront. Sur cette marquise, la Ville a alerté, la Ville a notifié la dangerosité et la Ville accompagne les deux propriétaires dans la réalisation d'abord de la sécurisation et ensuite, si c'est nécessaire, dans les travaux. Voilà les précisions que je peux vous apporter.

Ce Conseil municipal se trouve terminé. Pour ceux qui le souhaitent, une collation est à disposition dans la salle derrière. Je vous souhaite une très bonne soirée.

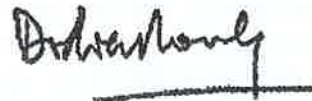
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53

Signature du Secrétaire de Séance



Sylvie ALAUX

Signature de M. le Maire



Didier MOULY